
Pays : Côte d'Ivoire



PLAN D'ACTION D'INVESTISSEMENT NATIONAL SUR LE RIZ (PAINR)

Priorités stratégiques, alignement avec la Stratégie Nationale de Développement du Riz (SNDR) et attraction d'investissements.

Table des matières

TABLE DES MATIÈRES	2
TABLEAU DES FIGURES	4
<i>Figures</i>	4
<i>Tableau</i>	4
ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS	5
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	8
1.0 INTRODUCTION	13
1.1 ÉTAT ACTUEL DU SECTEUR RIZICOLE	13
1.1. ÉNONCÉ DU PROBLÈME	13
1.2. POLITIQUE NATIONALE DU RIZ	15
1.3. ANALYSE DES PARTIES PRENANTES	16
1.4. JUSTIFICATION DE L'AUGMENTATION DES INVESTISSEMENTS DANS LES CHAÎNES DE VALEUR DU RIZ	20
2.0 VISION, BUT ET OBJECTIFS	23
2.1 VISION	23
2.2 BUTS ET OBJECTIFS	23
3.0 PLAN D'ACTION	24
3.1. ACTION 1 : AMELIORATION DE LA MAITRISE DE L'EAU	24
3.2. ACTION 2 : AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX SEMENCES ET INTRANTS	25
3.3. ACTION 3 : AMELIORATION DE L'ACCES AUX SERVICES MECANISES	26
3.4. ACTION 4 : RENFORCEMENT DE LA RECHERCHE ET DU CONSEIL AGRICOLE	27
3.5. ACTION 5 : RENFORCEMENT DE LA RECHERCHE ET DU CONSEIL AGRICOLE	28
3.6. ACTION 6 : AMELIORATION DES TECHNIQUES POST-RECOLTE	28
3.7. ACTION 7 : AMELIORATION DE LA TRANSFORMATION DU PADDY	28
3.8. ACTION 8: AMELIORATION DE LA COMPETITIVITE DU RIZ BLANCHI	29
3.9. ACTION 9 : AMELIORATION DE LA COMMERCIALISATION ET DE LA DISTRIBUTION	29
3.10. ACTION 10 : RENFORCEMENT DES DISPOSITIFS STATISTIQUES ET DE SUIVI-EVALUATION	29
3.11. ACTION 11 : AMELIORATION DE L'ACCES AU FINANCEMENT	30
3.12. ACTION 12 : AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE ET DE REGULATION DE LA FILIERE	33
4.0 MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE	35
4.1 OPÉRATIONNALISATION DES PRIORITÉS D'INVESTISSEMENT	35
4.2 MÉCANISMES DE COORDINATION	35
4.3 COORDINATION AVEC LE SECTEUR PRIVÉ ET LES PARTENAIRES AU DÉVELOPPEMENT	39
4.4 CALENDRIER ET ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE	39
4.5 BESOINS EN CAPACITÉ ET SOUTIEN	42
4.6 STRATÉGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES	42
4.4 PLAN DE COMMUNICATION	42
5.0 STRATÉGIE DE FINANCEMENT	45
5.1 ESTIMATIONS DES COÛTS DU PLAN D'INVESTISSEMENT, RÉPARTITION PAR SOURCE, LACUNES DE FINANCEMENT ET SCÉNARIOS DE FINANCEMENT	45
5.3 PRÉPARATION À L'INVESTISSEMENT ET PROJETS BANCABLES	46
6.0 SUIVI ET ÉVALUATION : INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE (ICP)	47

7.0 ÉVALUATION DES RISQUES ET MESURES D'ATTÉNUATION	49
8.0 CONCLUSIONS.....	51
ANNEXES.....	52

Tableau des figures

Figures

FIGURE 1 : DONNÉES STATISTIQUES DE 2023 À 2025 ET PRÉVISIONS 2026	14
FIGURE 2 : MECANISME DE FINANCEMENT PAR L'AGREGATEUR.....	32
FIGURE 3 : GOUVERNANCE DE LA SNDR	38

Tableau

TABLEAU 1 : RÉSUMÉ DES ACTIONS PRIORITAIRES	10
TABLEAU 2 : MATRICE DE SYNTHÈSE DES PARTIES PRENANTES	20
TABLEAU 3 : OBJECTIFS QUANTITATIFS DES INVESTISSEMENTS POUR LA MAITRISE DE L'EAU	24
TABLEAU 4 : OBJECTIFS QUANTITATIFS ACCÈS AUX SEMENCES ET INTRANTS	25
TABLEAU 5 : OBJECTIFS QUANTITATIFS ACCÈS AUX SERVICES MÉCANISÉS	26
TABLEAU 6 : OBJECTIFS QUANTITATIFS POUR LA COUVERTURE EN CONSEIL AGRICOLE	28
TABLEAU 7 : OBJECTIFS QUANTITATIFS DE L'AMÉLIORATION DU DISPOSITIF DE TRANSFORMATION	29
TABLEAU 8 : COÛT DE LA STRATEGIE EN F CFA.....	39
TABLEAU 9 : COÛT PAR ACTION.....	40
TABLEAU 10 : LISTE DES PRINCIPAUX INDICATEURS DE PERFORMANCE CLÉS	47

Acronymes et abréviations

ACAR	Approche Conseil Agricole spécifique au Riz
ADERIZ	Agence pour le Développement de la filière Riz
ADVANS-CI	ADVANS Côte d'Ivoire (institution de microfinance)
AFD	Agence Française de Développement
AFOR	Agence Foncière Rurale
ANDE	Agence Nationale de l'Environnement
ANADER	Agence Nationale pour le Développement Rural
AfricaRice	Centre du Riz pour l'Afrique
BAD	Banque Africaine de Développement
BID	Banque Islamique de Développement
BM	Banque Mondiale
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
CARD	Coalition pour le Développement du Riz en Afrique
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CGA	Comité de Gestion de l'Aménagement
CIRES	Centre Ivoirien de Recherche Économique et Sociale
CNRA	Centre National de Recherche Agronomique
CNTIG	Centre National de Télédétection et d'Information Géographique
CRAM	Variétés de riz à haut rendement développées par le CNRA
DAP	Direction des Aménagements et de la Production (ADERIZ)
DSSE	Direction des Statistiques et du Suivi-Évaluation (ADERIZ)

ECOWAP	Politique Agricole Commune de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)
EIES	Étude d'Impact Environnemental et Social
ERO	Observatoire du Riz de la CEDEAO
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FGP	Fonds de Garantie de Prêts
FIRCA	Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles
ICP	Indicateurs Clés de Performance
IMF	Institutions de Microfinance
INS	Institut National de la Statistique
IRRI	Institut International de Recherche sur le Riz
JICA	Agence Japonaise de Coopération Internationale
LOACI	Loi d'Orientation Agricole de Côte d'Ivoire
MEMINADERPV	Ministère d'État, Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières
MINADERPV	Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières
ODD	Objectifs de Développement Durable
OIA-Riz	Organisation Interprofessionnelle Agricole de la filière Riz
ONDR	Office National du Développement de la Riziculture (ancien organe remplacé par l'ADERIZ)
ONRiz / ONRiz-CI	Observatoire National du Riz de Côte d'Ivoire
OPA	Organisations Professionnelles Agricoles

OSIRIZ	Observatoire des Statistiques sur le Riz
PAINR	Plan d'Action d'Investissement National sur le Riz
PANIR	Plan d'Action National d'Investissement Rizicole (dénomination alternative)
PDDAA	Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine
PFE	Point de Franchissement de l'Eau (infrastructure hydro-agricole)
PMEA	Petites et Moyennes Entreprises Agricoles
PND	Plan National de Développement
PNIA	Programme National d'Investissement Agricole
PPP	Partenariat Public-Privé
PRIA	Programme Régional d'Investissement Agricole
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PURGA	Projet d'Urgence de Réhabilitation et de Gestion Agricole
RIZ-DIGIT	Plateforme nationale de digitalisation de la filière riz
SAFA	Service Administratif et Financier (ADERIZ)
SNDR	Stratégie Nationale de Développement de la filière Riz
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine
UNACOOPEC	Union Nationale des Coopératives d'Épargne et de Crédit de Côte d'Ivoire

Résumé exécutif

Le Plan d'Action d'Investissement National sur le Riz (PAINR) est le document opérationnel de mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement de la filière Riz de deuxième génération (SNDR 2, 2024–2030) de la Côte d'Ivoire. Il a été élaboré en réponse à un défi structurel majeur : malgré des conditions agroécologiques exceptionnellement favorables, le pays importe aujourd'hui plus de la moitié de ses besoins en riz soit plus de 1,3 million de tonnes de riz blanchi en 2023, pour un coût de 440 milliards de FCFA (environ 600 millions de dollars US) en sorties de devises. Cette dépendance chronique aux importations constitue un risque alimentaire, économique et géopolitique inacceptable pour une nation dont le riz représente le deuxième poste de dépenses alimentaires des ménages.

Le PAINR vise à mobiliser et coordonner des investissements ciblés d'un montant total de 331 milliards de FCFA sur la période 2024–2027, et de 798 milliards sur l'ensemble de la période 2024–2030, pour transformer la filière riz en une chaîne de valeur intégrée, compétitive et durable. L'objectif central est d'atteindre l'autosuffisance nationale en riz d'ici fin 2027, puis de consolider et étendre les acquis jusqu'en 2030, tout en réduisant structurellement la dépendance aux importations, en améliorant les revenus de près de deux millions d'acteurs agricoles et en contribuant à la sécurité alimentaire régionale.

Le PAINR s'articule autour de 12 actions prioritaires regroupées en trois axes stratégiques interdépendants :

Axe 1 : Appui à la production durable de paddy (90,5 % du budget 2024–2027)

La priorité absolue est l'amélioration de la maîtrise de l'eau (181 milliards de FCFA, soit 54,78 % du budget total). Il s'agit d'étendre les superficies irriguées de 30 213 ha aujourd'hui à 70 000 ha d'ici 2027, puis à 160 000 ha en 2030, sur un potentiel national estimé à 200 000 ha aménageables. Sans irrigation contrôlée, aucun gain de rendement durable n'est possible.

En parallèle, l'amélioration de l'accès aux semences certifiées et aux intrants (88 milliards de FCFA) est une condition nécessaire pour porter les rendements irrigués de 4,63 t/ha à 6 t/ha. Sept centres semenciers nationaux seront opérationnalisés pour assurer l'approvisionnement en semences de haute qualité génétique.

La mécanisation agricole (21 milliards de FCFA) sera accélérée via la création de 48 Petites et Moyennes Entreprises Agricoles (PMEA) spécialisées, capables de couvrir 480 000 ha d'ici 2030, réduisant ainsi la pénibilité du travail et les pertes post-récolte.

Le renforcement de la recherche et du conseil agricole se fera à travers le déploiement de l'Approche Conseil Agricole spécifique au Riz (ACAR) en partenariat avec l'ANADER, le CNRA, AfricaRice et l'IRRI, couvrant 144 000 ha sur la période 2024–2027.

Axe 2 : Renforcement de la valorisation (4,2 % du budget)

L'amélioration du dispositif de transformation passe par l'introduction du modèle innovant de l'agrégateur : des usiniers professionnels contractualisent avec les producteurs, préfinancent les intrants, collectent et transforment le paddy, et approvisionnent régulièrement les distributeurs. Ce modèle est l'innovation centrale de la SNDR 2, conçu pour fluidifier l'ensemble de la chaîne de valeur. La **compétitivité du riz blanchi local** sera renforcée par des normes de qualité strictes, le développement de 32 marques nationales référencées, et des campagnes de promotion du « Riz de Côte d'Ivoire ».

Axe 3 : Gouvernance, financement et surveillance (5,3 % du budget)

L'ADERIZ (Agence pour le Développement de la filière Riz) est confirmée comme l'organe d'exécution unique et exclusif de la SNDR 2, dotée d'une autonomie opérationnelle renforcée et de la responsabilité de coordination de tous les projets rizicoles. Une plateforme nationale de digitalisation (RIZ-DIGIT) sera déployée pour assurer la traçabilité des flux de production, de transformation et de commercialisation, facilitant ainsi l'accès au crédit bancaire et la réduction du risque perçu par les institutions financières. Le renforcement de l'accès au financement inclut la création d'un fonds de garantie élargi, un mécanisme de contre-garantie de l'État, et le développement de produits financiers adaptés aux cycles rizicoles en collaboration avec les banques commerciales et les institutions de microfinance.

Les résultats escomptés à l'horizon 2027–2030 sont à la fois économiques, agricoles et sociaux, avec des indicateurs clés précis et mesurables :

Sur le plan de la production et de la productivité, les rendements passeront de 4,63 t/ha en irrigué à 6 t/ha, de 3,68 t/ha en bas-fonds pluviaux à 4,50 t/ha, et de 1,5 t/ha en plateau pluvial à 2 t/ha. La superficie totale cultivée progressera pour atteindre plus d'un million d'hectares, portant la production nationale à un niveau suffisant pour couvrir 100 % des besoins nationaux.

Sur le plan de la sécurité alimentaire et des finances publiques, la quasi-autosuffisance en riz attendue d'ici fin 2027 se traduira par une économie de sorties de devises estimée à plus de 500 milliards de FCFA, soit un retour sur investissement direct et substantiel pour l'économie nationale. À moyen terme, la dépendance aux importations sera ramenée à un niveau résiduel, éliminant l'exposition aux chocs géopolitiques et aux volatilités des marchés asiatiques.

Sur le plan économique et social, le modèle d'agrégation garantira un revenu stable et rémunérateur à environ deux millions d'acteurs agricoles, structurant l'ensemble de la filière autour d'un tissu d'entreprises privées viables. Le taux de financement des activités de la filière par les banques commerciales passera de 5 % aujourd'hui à 50 % à l'horizon du plan.

Le pays dispose du potentiel grand agronomique, du cadre stratégique et des fondamentaux, de l'architecture institutionnelle et d'une feuille de route opérationnelle détaillée. Ce qui reste à combler est une lacune de financement de 231 milliards de FCFA soit 70 % du budget total du plan 2024–2027 qui ne peut être résorbée sans l'engagement résolu des partenaires techniques et financiers internationaux, des banques de développement régionales et africaines, et des investisseurs privés nationaux et étrangers.

Tableau I : Résumé des actions prioritaires

Action PAINR	Estimated Cost (FCFA) (en milliards de f CFA)	Breakdown of financing to be sought		Lead Institution	Timeline	Expected results/outcomes
		Public and PTF	Private			
Amélioration de la maîtrise de l'eau	181,392,500,000	77,427,670,688	45,348,125,000.00	ADERIZ	2024-2027	95 000 ha aménagés 22 000 ha réhabilités
Amélioration de l'accès aux semences et intrants	88,158,017,375	42,267,785,400	31,569,941,975	ADERIZ	2024-2027	64 000 ha de riz irrigué couverts en semences et intrants ; 200 000 ha de riz pluvial de de bas-fonds et Plaines couverts en semences et intrants ; 120 000 ha de riz pluvial de plateau couverts en semences et intrants.
Amélioration de l'accès aux services mécanisés	21,316,355,625	4,111,500,000	3,514,285,625	ADERIZ	2024-2027	280 000 ha couverts en service de mécanisation
Renforcement de la Recherche et du Conseil Agricole	7,846,000,000	2,310,250,000	5,530,000,000	ADERIZ	2024-2027	100% de superficie irriguée couverte par le conseil agricole 60% de superficie de bas-fonds pluvial et plaine couverte par le conseil agricole 25% de superficie de pluvial plateau couverte par le conseil agricole.
Amélioration du dispositif de transformation	10,615,000,000	3,868,283,517	5,400,000,000	ADERIZ	2024-2027	Les plateaux techniques des unités de transformation sont renforcés (75% pour les unités de moins de 1t/h et 85% pour les unités de 1t/h à 2t/h.

Action PAINR	Estimated Cost (FCFA) (en milliards de f CFA)	Breakdown of financing to be sought		Lead Institution	Timeline	Expected results/outcomes
		Public and PTF	Private			
Amélioration de la compétitivité du riz blanchi	2,510,000,000	2,510,000,000	-	ADERIZ	2024-2027	La valeur ajoutée du riz est augmentée d'au moins 50%
Amélioration de la commercialisation et de la distribution	788,000,000	788,000,000	-	ADERIZ	2024-2027	Les infrastructures de commercialisations sont mises en place.
Réformes et incitations / régulation de la filière	1,200,000,000	1,200,000,000	-	ADERIZ	2024-2027	7 réformes sont adoptées
Renforcement des statistiques, la Digitalisation et du suivi-évaluation	1,674,000,000	1,674,000,000	-	ADERIZ	2024-2027	Rizdigit est opérationnel
Amélioration de l'accès au financement	3,187,000,000	3,187,000,000	-	ADERIZ	2024-2027	L'accès au financement des acteurs est amélioré

Action PAINR	Estimated Cost (FCFA) (en milliards de f CFA)	Breakdown of financing to be sought		Lead Institution	Timeline	Expected results/outcomes
		Public and PTF	Private			
Amélioration de la gouvernance et de la régulation de la filière	11,472,000,000	11,472,000,000	-	ADERIZ	2024-2027	Le mécanisme de régulation de la filière est opérationnel.
TOTAL GLOBAL	331,108,873,000	140,266,489,605	91,362,352,600			

I.0 INTRODUCTION

I.1 État actuel du secteur rizicole

En Côte d'Ivoire, le riz constitue le second poste de dépenses alimentaires (10 %), après les produits animaux (11,3 %) et devant le poisson (8,5 %) (INS, 2018). Cependant, malgré les énormes potentialités naturelles favorables à la production de riz sur l'ensemble de son territoire, le pays continue d'importer plus de la moitié de ses besoins en consommation. Malheureusement, la fragilité du commerce international du riz avec seulement 5 % des volumes qui font l'objet de transactions commerciales (sur une production mondiale de 650 millions de tonnes de riz blanchi), a pour conséquence de mettre notre pays en situation de risque alimentaire.

Pour faire face à cette situation, le gouvernement a décidé de mettre en œuvre des stratégies nationales de développement de la filière Riz (SNDR). A cet effet, la SNDR 2012-2020 a été élaborée et mise en œuvre.

La mise en œuvre de cette première SNDR a eu des résultats encourageants. Toutefois, l'autosuffisance en riz n'ayant pu être atteinte à l'issue de la mise en œuvre de la SNDR I, une SNDR de deuxième génération (SNDR 2, 2024-2030) a été élaborée.

Les enjeux restent les mêmes à savoir : (i) assurer la sécurité alimentaire nationale, (ii) renforcer la contribution de la filière riz à la création de richesse nationale, (iii) renforcer la compétitivité et la qualité du riz produit localement auprès des consommateurs ivoiriens, (iv) rééquilibrer la balance commerciale et éviter les sorties importantes de devises via la réduction des importations de riz et l'exportation de surplus, (v) promouvoir une riziculture résiliente face aux effets du changement climatique, (vi) structurer les acteurs et contribuer à l'autonomisation de la filière. La SNDR 2 corrige les faiblesses de la précédente et s'appuie sur ses acquis et fondamentaux mis en place, afin d'assurer l'autosuffisance en riz de bonne qualité en Côte d'Ivoire.

I.1. Énoncé du problème

I.1.1. Défis du secteur riz

Réduire la dépendance de la production pluviale :

Sur 900 000 ha de superficies emblavées seulement 4% sont plus ou moins irriguées et 80% de la production est faite en condition pluviale. *Le défi sera d'opérer une inversion progressive de la riziculture en condition pluviale au profit de la riziculture irriguée en agissant sur plusieurs leviers :*

- **Semences** : Moins de 10 % des besoins en semences améliorées sont couverts ; le défi sera d'en assurer la production en quantité suffisante, disponibilité (géographique/physique) au plus près des bassins de production et l'accessibilité (Prix) auprès des riziculteurs ;
- **Engrais et Herbicides** : A la différence des semences, ceux-ci sont disponibles et relativement accessibles. On relève une forte utilisation sur les sites avec un niveau élevé de maîtrise de l'eau ; Le relèvement du défi de la maîtrise de l'eau va donc de pair avec celui de l'utilisation des engrais et herbicides. L'autre défi sera d'en promouvoir l'utilisation en riziculture pluviale ;

- **Mécanisation** : Moins de 5 % des besoins en mécanisation sont couverts. Les approches de mécanisations adoptées à ce jour, notamment la mise à disposition de matériels aux coopératives, se sont révélées inefficaces et non durables. Le défi sera de promouvoir l'accès des riziculteurs aux services de mécanisation à travers des entreprises spécialisées et des mécanismes financiers ;

Améliorer la qualité et la compétitivité :

- **Industrialisation** : Encore une part importante du paddy produit est transformée par des unités artisanales de moins de 1 t/h. Le défi est d'une part de muter ce paddy vers des unités plus performantes de capacités supérieures à 1 t/h, produisant du riz de meilleure qualité, à des taux d'usinage supérieurs et d'autre part de faciliter le remplacement de ces unités artisanales.
- **Normes de qualité** : Une conséquence de la précédente, le riz blanchi produit par certaines unités artisanales comporte souvent des impuretés, impactant du coup la qualité et la compétitivité des produits mis sur les marchés. Le défi est de sensibiliser les acteurs sur les process qualités, améliorer la qualité et les conditionnements du riz produit localement et d'en faire la promotion ; Enfin, le défi consistera également à veiller à la satisfaction des préférences des consommateurs ;

Intéresser le secteur bancaire :

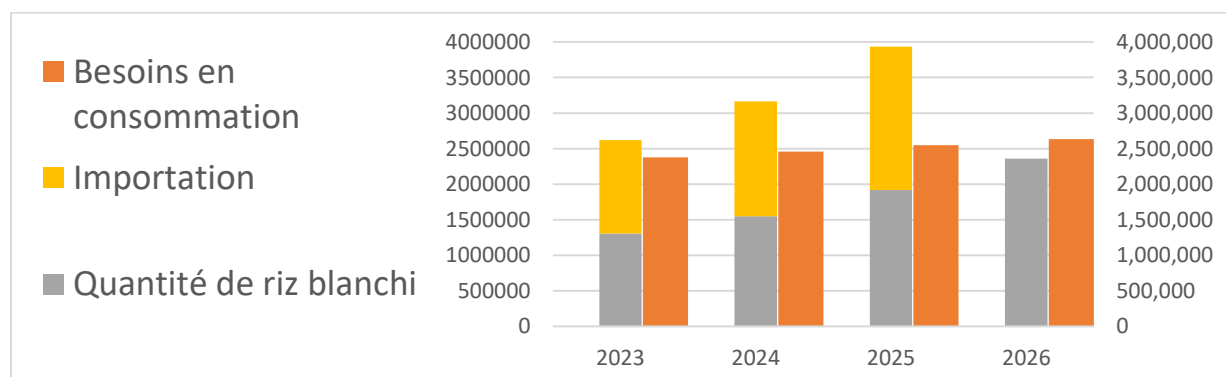
A ce jour on constate un faible niveau de financement de la filière, seul les Institutions de microfinance ont développé un intérêt à l'égard du secteur. *Le défi, sera de mettre en place des produits et des mécanismes de financement adaptés à chaque type d'acteurs de la filière et d'intéresser les banques commerciales au secteur riz.*

Sécuriser les terres riziculturables :

En ce qui concerne les domaines occupés par la riziculture et exploités en irriguées par les allogènes en majorité, la question de la sécurité foncière se pose avec acuité. Les appuis à la clarification foncière sont exigés pour tous les aménagements à réaliser. *Le défi consistera en une clarification foncière de l'ensemble des sites rizicoles aménagés par l'Etat et de l'introduction de baux de location à moyen terme (5 à 10 ans) entre exploitants et propriétaires.*

L'impact de tous ces défis ne se traduit pas une production nationale qui reste largement en dessous des besoins de consommation. La Côte d'Ivoire reste donc tributaire d'une importation massive non structurée et pas en lien direct avec le GAP des besoins à combler.

Figure 1 : Données statistiques de 2023 à 2025 et prévisions 2026



Source : Auteur

1.2. Politique nationale du riz

1.2.1. Plan National de Développement (PND 2021-2025)

Après la mise en œuvre des PND 2011-2015 et 2016-2020 ayant permis de stabiliser, puis de relancer l'économie de la Côte d'Ivoire, les autorités ivoiriennes ont adopté un 3^{ème} Plan national de développement (PND 2021-2025). Ce programme quinquennal vise à mettre la Côte d'Ivoire au rang des pays à revenus intermédiaires de la tranche supérieure à l'horizon 2030.

Il repose sur six piliers : (i) l'accélération de la transformation structurelle de l'économie par l'industrialisation et le développement de grappe ; (ii) le développement du capital humain et la promotion de l'emploi ; (iii) le développement du secteur privé et de l'investissement ; (iv) Le renforcement de l'inclusion, de la solidarité nationale et de l'action sociale ; (v) le développement régional équilibré, la préservation de l'environnement et la lutte contre le changement climatique ; (vi) le renforcement de la gouvernance, la modernisation et la transformation culturelle.

L'agriculture est le 1^{er} axe d'intervention du premier pilier du PND 2021-2025. Pour la période, le gouvernement entend renforcer le rôle de l'Agriculture dans la dynamique de l'économie ivoirienne et d'améliorer ses potentialités à l'horizon 2025. L'ambition est de garantir la compétitivité et la durabilité de l'agriculture afin d'assurer la sécurité alimentaire, tout en créant des richesses équitablement partagées.

1.2.2. Programme National d'Investissement Agricole (PNIA)

La Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a décliné le PDDAA au niveau régional, constituant la Politique Régionale Agricole de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAP) - avec pour objectif d'opérationnaliser ce PDDAA au travers du Programme Régional d'Investissement Agricole (PRIA) et des Programmes Nationaux d'Investissement Agricole (PNIA) de chaque pays.

La Côte d'Ivoire à l'instar d'autres pays de la CEDEAO, a adopté son Programme National d'Investissement agricole (PNIA), en Juillet 2010. Le PNIA s'aligne avec les grandes priorités nationales de développement et de réduction de la pauvreté définies dans le Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté et le Programme National de Développement, 2011-2015. Il concourt directement à l'atteinte du résultat stratégique du PND décliné en ces termes : « la création de richesses nationales est accrue, soutenue, et ses fruits sont repartis dans l'équité ».

Le PNIA de première génération (2012-2017) a été défini comme outil national de mise en œuvre du PDDAA et de l'ECOWAP, en réponse aux besoins spécifiques du pays. Il a entre autres donné lieu à l'adoption et à la promulgation de la Loi d'Orientation Agricole de Côte d'Ivoire (LOACI) en juillet 2015 - texte fondateur - posant un cadre d'action pour l'ensemble des acteurs du secteur, et décliné en trois volets : développement sectoriel, développement rural, et gestion de l'environnement.

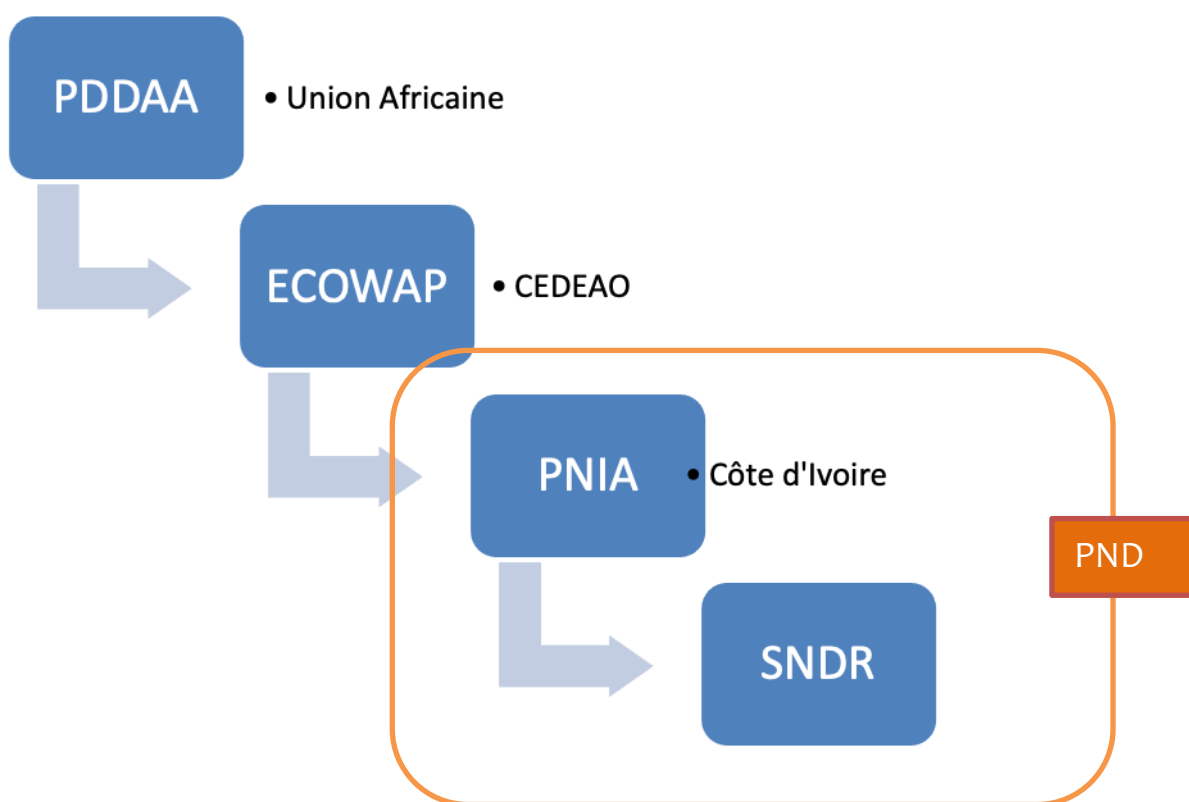
Le Programme National d'Investissement Agricole de deuxième génération (2018-2025) s'inscrit dans la continuité du PNIA de première génération. Il est l'unique cadre harmonisé de l'ensemble des interventions dans le secteur. Il couvre les sous-secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de l'aquaculture, la gestion de l'environnement, les questions de sécurité alimentaire et nutritionnelle, et les problématiques de développement rural et de résilience des populations.

Le PNIA de deuxième génération tient compte des trois dimensions capitales à l'atteinte des objectifs de Malabo : (i) des investissements dans des domaines prioritaires, (ii) des politiques pour soutenir les investissements, (iii) des institutions pour soutenir la mise en œuvre.

Le PNIA vise à guider :

- La planification à long-terme des **politiques et dépenses publiques** ;
- La réponse des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) en termes **d'aide au développement**, en soutien des efforts nationaux ;
- Les **Partenariats Public Privé (PPP)**, ainsi que la **participation privée** aux investissements nécessaires dans le secteur.

Schéma 1 : Ancrage conceptuel et institutionnel de la SNDR



1.3. Analyse des parties prenantes

1.3.1. Acteurs institutionnels

La Présidence de la République et la Primature assurent la présidence du Comité de Pilotage de la SNDR 2, conférant à cette instance une autorité politique de premier rang.

Le Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières (MEMINADERPV) est l'acteur institutionnel central de la SNDR 2. En tant que tutelle technique de la filière, il est chargé d'élaborer et de suivre la mise en œuvre de la stratégie, d'assurer le secrétariat du Comité de pilotage et de conduire le suivi-évaluation externe. Il abrite en son sein une Direction Générale de la Promotion de la Riziculture dédiée à ces missions. Son influence est très élevée et son engagement conditionne directement la cohérence de l'ensemble du dispositif stratégique.

Le Ministère en charge de l'Économie, des Finances et du Budget exerce la tutelle financière sur la filière et est responsable de la mobilisation des ressources du Trésor public.

Le Ministère en charge du Commerce il est membre du Comité de pilotage. Il est en charge de l'encadrement du marché intérieur du riz, notamment la régulation des importations et la mise en place des mécanismes de protection de la production locale. Son rôle est stratégique dans la transition vers un marché du riz compétitif et structuré.

Le Ministère en charge de l'Industrie, membre du comité de pilotage, il accompagne le développement agro industriel de la filière

Le Ministère en charge de la Recherche Scientifique, membre du Comité de Pilotage, joue un rôle important dans les orientations et la coordination des actions de recherche.

1.3.2. Organe d'exécution de la stratégie du secteur

L'Agence de Développement de la filière Riz (ADERIZ) est l'organe d'exécution exclusif de la SNDR 2. Sa création, issue de la transformation de l'ancien Office National de Développement de la Riziculture (ONDR), a été motivée par le constat de l'inadéquation du statut d'Établissement Public Administratif avec les exigences opérationnelles d'une stratégie à fort contenu technique et financier. Dotée d'une personnalité juridique propre et d'une autonomie de gestion renforcée, l'ADERIZ est chargée de la supervision de l'ensemble de la filière, de la régulation, du monitoring industriel, de la gestion des périmètres aménagés et des centres semenciers, et du pilotage de la plateforme de digitalisation RIZ-DIGIT.

La SNDR 2 confère à l'ADERIZ la responsabilité exclusive de la coordination de tous les projets rizicoles, y compris les volets riz issus des programmes multi spéculations. Ce positionnement central est présenté comme une leçon directe tirée des dysfonctionnements de la SNDR 1, durant laquelle l'absence de cohérence entre des unités de gestion multiples a dilué l'impact des interventions. L'ADERIZ constitue ainsi le pivot opérationnel de toute la stratégie.

1.3.3. Agences spécialisées

L'Agence Nationale pour le Développement Rural (ANADER) est le principal bras technique de l'État pour l'encadrement agricole des producteurs sur le terrain. Dans le cadre de la SNDR 2, elle est chargée du déploiement de l'Approche Conseil Agricole spécifique au Riz (ACAR), en collaboration avec des cabinets privés agréés. Son action vise à améliorer la productivité des exploitations rizicoles par le transfert d'innovations technologiques, le suivi des appuis en intrants et la promotion de bonnes pratiques agricoles durables. Sa couverture territoriale étendue fait d'elle un acteur de terrain incontournable.

L'Agence Foncière Rurale (AFOR) intervient dans le processus de clarification foncière préalable à tout aménagement hydro-agricole. Son rôle est de sécuriser les droits fonciers des propriétaires terriens et d'accompagner la mise en place des baux d'exploitation, condition nécessaire à la durabilité des investissements réalisés dans les périmètres rizicoles

L'Agence Nationale de l'Environnement (ANDE) supervise la réalisation des études d'impact environnemental et social (EIES) requises pour tout projet d'aménagement hydro-agricole d'envergure, garantissant la conformité environnementale des interventions de la SNDR 2.

1.3.4. Recherche

Le Centre National de Recherche Agronomique (CNRA) est le principal acteur national de la recherche rizicole. Il a développé des variétés à haut rendement, dont les variétés CRAM et les modèles de prévision des dates propices de semis, qui constituent des réponses concrètes aux défis

du changement climatique et de la variabilité pluviométrique. Le CNRA coordonne également les partenariats avec les institutions internationales de recherche

AfricaRice, l'IRRI et les partenaires internationaux de recherche : AfricaRice (Centre du riz pour l'Afrique) et l'Institut International de Recherche sur le Riz (IRRI) sont les principaux partenaires internationaux de recherche mobilisés dans le cadre de la SNDR 2. Ils contribuent à la mise à disposition d'innovations technologiques directement transférables et au développement de solutions durables pour l'amélioration de la production rizicole.

Le Centre Ivoirien de Recherche Économique et Sociale (CIRES) apporte une expertise dans l'analyse des dynamiques de marché et des impacts socio-économiques des politiques rizicoles.

Le Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole (FIRCA) assure quant à lui la mobilisation de ressources financières pour le financement des programmes de recherche et de renforcement de capacités des acteurs de la filière.

1.3.5. Partenaires Techniques et Financiers (PTF)

Les PTF occupent une place prépondérante dans le financement de la SNDR 2, avec une contribution attendue largement majoritaire dans le coût global de la stratégie .

Ils interviennent également dans l'assistance technique, le renforcement des capacités, le transfert de technologies et l'appui à la gouvernance mais également le financement des infrastructures lourdes de maîtrise de l'eau, à la production de semences et aux infrastructures de stockage, de conservation et de distribution du riz.

Les principaux PTFs sont : la Banque Mondiale, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA), la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), la Banque Africaine de Développement (BAD), Le Fonds international de développement agricole (FIDA), l'Agence Française de Développement (AFD), la Coalition pour le Développement du Riz en Afrique (CARD), la Fondation MasterCard.

1.3.6. Institutions financières

Les banques commerciales : elles sont présentées comme l'acteur dont l'implication conditionne le plus directement le succès du modèle d'agrégation. En l'état actuel, elles ne financent que marginalement les activités rizicoles, qu'elles considèrent comme un secteur à risque élevé en raison de l'absence de garanties suffisantes, de l'insuffisance de traçabilité des flux et de la faiblesse des historiques de remboursement.

Les institutions de microfinance notamment l'UNACOOPEC et ADVANS-CI, sont les seules structures financières à avoir développé un intérêt significatif pour le financement des petits acteurs de la filière rizicole lors de la SNDR 1. Deux fonds d'amorce ont été mis en place, l'un auprès de l'UNACOOPEC (600 millions de FCFA) pour les producteurs et les petits acteurs de la transformation, l'autre auprès d'une banque commerciale pour les grands opérateurs. Malgré des résultats encourageants sur le mécanisme de financement lui-même, les schémas de recouvrement ont montré des faiblesses liées à l'insuffisance du suivi.

1.3.7. Acteurs de la filière

Les producteurs avec environ deux millions d'actifs agricoles engagés dans la riziculture, les producteurs constituent le groupe de bénéficiaires le plus nombreux et le plus directement concerné par la SNDR 2. En 2023, les superficies exploitées s'élèvent à 723 510 hectares, avec des rendements moyens encore insuffisants 4,63 t/ha en irrigué, 3,68 t/ha en bas-fonds pluvial et seulement 1,5 t/ha en plateau pluvial.

Les Transformateurs composés de 3 124 unités repartit en 3 catégories (rizerie, mini-rizerie et unités artisanales). Il assure la transformation de la totalité des volumes de paddy produit.

Dans cette catégorie d'acteurs, nous un sous-groupe formé par **les agrégateurs**. Les agrégateurs constituent l'innovation centrale de la SNDR 2 par rapport à la stratégie précédente. Définis comme des usiniers professionnels et performants disposant d'une capacité à mobiliser des ressources financières, ils sont le point structurant entre les producteurs et les distributeurs dans la chaîne de valeur. Leur rôle est d'optimiser les flux de produits, d'information et de finance en contractualisant avec l'ensemble des acteurs de leur périmètre. Concrètement, l'agrégateur organise les producteurs en coopératives pour réaliser des économies d'échelle, assure le préfinancement des intrants et des services mécanisés, collecte et transforme le paddy en riz blanchi de qualité, et approvisionne régulièrement les distributeurs. Il facilite ainsi l'accès au financement bancaire en offrant aux institutions financières une traçabilité et une visibilité sur l'ensemble des flux matières et financiers de la chaîne.

Les distributeurs constituent le dernier maillon de la chaîne de valeur avant le consommateur final. En 2023, 32 marques de « Riz de Côte d'Ivoire » sont référencées sur le marché, signe d'une dynamique positive mais encore fragile.

Les Petites et Moyennes Entreprises Agricoles (PMEA) de mécanisation constituent un maillon essentiel de la stratégie de modernisation de la production rizicole. Ces entreprises spécialisées dans la prestation de services mécanisés préparation du sol, mise en place des cultures, récolte et post-récolte ont vocation à réduire la pénibilité du travail agricole et à améliorer les rendements. La SNDR 2 vise l'opérationnalisation de 48 PMEAs à l'horizon 2030, capables de couvrir 480 000 hectares.

Les firmes semencières, organisées autour des sept centres semenciers prévus, joueront un rôle central dans la production des semences brutes en lien avec les producteurs semenciers et leurs coopératives.

Les fournisseurs d'intrants jouent également un rôle structurant dans la chaîne d'approvisionnement amont, avec l'objectif de réduire la dépendance aux importations d'intrants, particulièrement sensible depuis la crise russo-ukrainienne.

Les importateurs de riz représentent un acteur dont la position actuelle est particulièrement sensible dans le cadre de la SNDR 2. En 2023, les importations ont atteint 1 312 776 tonnes de riz blanchi pour un coût global de 440 milliards de FCFA, avec 92 % des volumes concentrés entre les mains d'un seul opérateur en situation de monopole.

1.3.8. Organisation d'acteurs de la filière

L'Organisation Interprofessionnelle Agricole de la filière riz (OIA-Riz) créée le 22 septembre 2017 au terme d'un processus de structuration débuté en 2015, l'OIA-Riz est la faîtière des organisations d'acteurs de la filière. Elle regroupe trois collèges d'acteurs producteurs, transformateurs et distributeurs, représentés respectivement par leurs fédérations nationales. Elle participe à la définition de la politique rizicole avec l'État, négocie les mécanismes de fixation des prix du paddy et du riz blanchi, définit les normes de qualité et assure la défense des intérêts communs de ses membres.

L'Observatoire National du Riz (ONRiz), chapitre national de l'Observatoire du Riz de la CEDEAO (ERO), composé de 88 structures et organisations joue un rôle principale en matière de plaidoyer pour le compte du secteur privé auprès de l'Etat.

Tableau 2 : Matrice de synthèse des parties prenantes

Parties prenantes	Intérêt	Influence	Position	Enjeux clés
Présidence / Primature	Très élevé	Très élevée	Favorable	Arbitrage politique
MEMINADERPV	Très élevé	Très élevée	Favorable	Cohérence stratégique
ADERIZ	Très élevé	Très élevée	Favorable	Capacité opérationnelle
CNRA / Recherche	Élevé	Élevée	Favorable	Innovation variétale
ANADER/Cabinet Privé	Élevé	Élevée	Favorable	Conseil agricole
Banques commerciales et IMF	Modéré	Très élevée	Hésitant	Financement de la filière
PTF (BM, FAO, JICA...)	Élevé	Très élevée	Favorable	Mobilisation des fonds
Producteurs	Très élevé	Modérée	Favorable	Productivité / revenus
Agrégateurs (usiniers)	Élevé	Très élevée	Conditionnel	Viabilité du modèle
Distributeur	Élevé	Très élevée	Conditionnel	Viabilité du modèle
PMEA	Élevé	Très élevée	Conditionnel	Mécanisation
Firmes semencières	Élevé	Très élevée	Favorable	Semences
Importateurs de riz	Modéré	Très élevée	Résistant	Distribution
OIA-Riz	Très élevé	Élevée	Favorable	Structuration de la filière
ONRiz-CI	Très élevé	Élevée	Favorable	Structuration de la filière

1.4. Justification de l'augmentation des investissements dans les chaînes de valeur du riz

1.4.1. Un déficit structurel qui coûte cher à l'économie nationale

La Côte d'Ivoire importe aujourd'hui plus d'un million de tonnes de riz blanchi par an. En 2023, ces importations ont représenté un coût global de 440 milliards de FCFA, soit environ 600 millions de dollars US de sorties de devises. Cette dépendance, qui dépasse 50 % des besoins de consommation nationale, pèse lourdement sur la balance commerciale et expose le pays à des chocs exogènes, flambée des cours mondiaux, crises géopolitiques, perturbations des chaînes d'approvisionnement asiatiques, dont les effets sur la stabilité sociale ont déjà été perceptible en 2008 et déclenchant l'élaboration des SNDR.

Investir dans la chaîne de valeur rizicole, vise donc à réduire progressivement cette dépendance coûteuse en sortie de devise. La SNDR 2 projette qu'un investissement de 331 milliards de FCFA sur la période 2024-2027 permettrait de couvrir 100 % des besoins de consommation nationale à moyen terme, générant un gain estimé à plus de 500 milliards de FCFA du fait de la réduction des importations. Le retour sur investissement est donc direct et mesurable.

1.4.2. Un potentiel de production largement sous-exploité

La Côte d'Ivoire dispose de conditions naturelles exceptionnellement favorables à la riziculture : plus de 2 millions d'hectares de terres cultivables en riz, des ressources en eau évaluées à 77 milliards de m³ par an, un climat favorable avec une pluviométrie abondante et une diversité d'écologies rizicoles complémentaires. Or, en 2023, seulement 723 510 hectares sont exploités, avec des rendements moyens encore loin des potentiels agronomiques 1,5 t/ha sur plateau pluvial, contre 6 t/ha atteignables en irrigué.

Ce gap entre potentiel et réalité traduit non pas une contrainte naturelle, mais un déficit d'investissement sur l'ensemble de la chaîne de valeur : semences de qualité insuffisamment diffusées, maîtrise de l'eau limitée à 30 213 ha irrigués sur 200 000 ha aménageables, mécanisation couvrant à peine 12 000 ha, unités de transformation encore partiellement opérationnelles. Chaque maillon de la chaîne de valeur souffre d'un sous-investissement chronique qui bride un potentiel pourtant établi.

1.4.3. Les leçons de la SNDR I : l'investissement partiel ne suffit pas

La première Stratégie Nationale de Développement de la filière Riz (2012-2020) a été financée à seulement **13,17 % de son coût prévisionnel** soit 62,84 milliards de FCFA sur les 477 milliards prévus. Sur les ressources effectivement obtenues, le taux de consommation n'a atteint que 38 %, en raison des lourdeurs administratives liées au statut de l'ONDR. Résultat : la production nationale est passée de 750 000 à 1,4 million de tonnes entre 2011 et 2015, mais s'est ensuite stabilisée, voire légèrement reculée, faute de financements soutenus. Le taux de couverture des besoins, remonté à 86 % en 2015, est retombé à 55 % en 2023.

Cette trajectoire démontre qu'un investissement insuffisant ou discontinu dans la chaîne de valeur produit des effets limités et non durables. Les acquis fondamentaux de la SNDR I doublement de la production, mise en place du tissu industriel, structuration des acteurs n'ont pu être consolidés faute de financement continu sur l'ensemble des maillons. La SNDR 2 tire explicitement cette leçon en proposant un financement structuré, pluriannuel et couvrant l'intégralité de la chaîne, de la maîtrise de l'eau à la commercialisation.

1.4.4. Une chaîne de valeur qui crée de la richesse à chaque maillon

L'argument le plus solide en faveur d'un accroissement des investissements dans la chaîne de valeur rizicole est la densité des effets économiques induits à chaque étape.

En amont, le développement de la production rizicole génère des emplois directs pour les 2 millions de riziculteurs et stimule les marchés d'intrants, de semences et de services mécanisés. La SNDR 2 projette l'installation de 48 Petites et Moyennes Entreprises Agricoles de mécanisation, la création de 7 centres semenciers capables de produire 21 000 tonnes de semences certifiées par an, et la diffusion de variétés à haut rendement permettant un gain de productivité de 25 à 33 % selon les écologies.

En aval, le renforcement du dispositif de transformation avec l'achèvement des 30 rizeries industrielles de 5 t/h et la mise à niveau des 859 mini-rizeries génère une valeur ajoutée industrielle locale qui se substitue à des importations de produits finis. La commercialisation du riz local, via 32 marques déjà référencées, dynamise les circuits de distribution formels et ouvre des opportunités dans les marchés institutionnels.

De manière transversale, la digitalisation de la filière via la plateforme RIZ-DIGIT crée un actif informationnel qui rend l'ensemble des acteurs éligibles au financement bancaire, déverrouillant ainsi un levier de financement privé considérable jusqu'ici inaccessible.

1.4.5. La sécurité alimentaire comme bien public à financer

Au-delà de la rentabilité économique directe, l'investissement dans la chaîne de valeur rizicole répond à une logique de bien public que le marché seul ne peut assurer. Le riz est le deuxième poste de dépenses alimentaires des ménages ivoiriens (10 % du budget alimentaire), et sa disponibilité à prix accessible est un facteur documenté de cohésion sociale et de stabilité politique. La crise de 2008 a conduit le gouvernement à mettre en place un Comité Interministériel de Suivi du Renchérissement du Coût des Produits de Première Nécessité, révélant la dimension politique du risque d'approvisionnement.

La SNDR 2 projette que sans investissement, le déficit rizicole passerait de 933 000 tonnes en 2024 à 2,1 millions de tonnes en 2030, avec un taux de dépendance aux importations atteignant 73 %. Un tel scénario impliquerait une augmentation massive des sorties de devises, une vulnérabilité accrue aux chocs de prix mondiaux et une perte d'au moins 50 000 emplois directs dans la filière. Ces externalités négatives justifient pleinement une intervention publique soutenue pour corriger les défaillances de marché.

1.4.6. Un contexte régional et international favorable à l'investissement

Le marché mondial du riz présente des caractéristiques structurelles qui renforcent l'urgence d'investir. Avec seulement 5 % de la production mondiale faisant l'objet d'échanges, le marché export est étroit et concentré sur cinq pays asiatiques. Les experts s'accordent sur le fait que l'Asie deviendra importatrice nette à l'horizon 2030, sous l'effet conjugué de la croissance démographique, de la stagnation des superficies cultivées et des effets du changement climatique. La Chine, premier producteur mondial, est déjà devenue le deuxième importateur mondial depuis 2016.

Pour la Côte d'Ivoire, ce contexte signifie que les conditions d'approvisionnement en riz importé vont se dégrader structurellement et que les prix internationaux seront orientés à la hausse. Investir aujourd'hui dans la chaîne de valeur nationale, c'est se prémunir contre un risque de sécurité alimentaire dont les paramètres sont déjà connus et quantifiés. C'est aussi positionner la Côte d'Ivoire considérée comme le leader économique de l'espace UEMOA pour devenir un exportateur régional de riz d'ici 2030, conformément aux ambitions de la CEDEAO dans le cadre de son Offensive Riz.

2.0 Vision, but et objectifs

2.1 Vision

La vision de la SNDR 2 est de bâtir **"Une filière rizicole compétitive et durable à même de satisfaire les besoins nationaux et de dégager des surplus"**.

2.2 Buts et objectifs

L'objectif général de la SNDR 2 est **d'assurer la couverture des besoins de consommation par la production nationale de riz blanchi de bonne qualité, constituer les stocks de sécurité et exporter le surplus.**

La SNDR 2 est déclinée en trois objectifs stratégiques que sont :

- Renforcer la production de paddy ;
- Renforcer la valorisation du riz ;
- Renforcer la surveillance, le financement et la gouvernance de la filière riz.

De ces objectifs stratégiques découlent les axes d'intervention suivants :

- **Axe 1 : L'appui à la production de paddy** par le développement de la maîtrise de l'eau ; l'amélioration de l'accès aux semences de bonne qualité, aux intrants, à la mécanisation, aux innovations technologiques et un conseil agricole plus performant et dynamique ;
- **Axe 2 : L'appui à la valorisation du riz** par l'amélioration du dispositif de transformation du paddy, l'amélioration de la compétitivité et l'amélioration de la commercialisation et la distribution du riz ;
- **Axe 3 : L'amélioration de l'environnement des affaires de la filière** par la digitalisation d'une part et par le renforcement d'autre part, (i) des dispositifs statistiques et de suivi-évaluation, (ii) de l'accès au financement, (iii) de la régulation et de la gouvernance de la filière.

3.0 Plan d'action

3.1. Action I : Amélioration de la maîtrise de l'eau

L'amélioration de la maîtrise de l'eau passera par les actions prioritaires suivantes :

- La réhabilitation des aménagements existants et la création de nouveaux aménagements ;
- La gestion et la maintenance des périmètres aménagés ;
- La sécurisation de l'exploitation des périmètres aménagés et ;
- La gestion de l'environnement.

La maîtrise de l'eau est un enjeu primordial pour la culture du riz. Elle permet de mettre en œuvre deux (2) cycles de production annuels, au lieu d'un comme dans le système pluvial. Elle permet aussi d'augmenter les rendements des producteurs.

Les investissements de maîtrise de l'eau prévus dans la SNDR 2 représentent 54,78% du coût total de la SNDR 2 sur la période 2024-2027. Ils sont évalués à 181,393 milliards FCFA et sont répartis comme suit :

- Travaux de réhabilitation de 27 000 ha pour un coût de 62,225 milliards F CFA ;
- Réalisation de nouveaux aménagements couvrant 22 000 ha pour un coût total de 119,168 milliards F CFA.

Sur la période 2028-2030, les investissements de maîtrise de l'eau représentent 74.21 % du Coût total sur la période . il est évalué à 346,840 milliards de F CFA pour la réalisation de travaux d'aménagement de 168 000 ha.

Dans le cadre de l'optimisation de l'impact des investissements en infrastructures de maîtrise de l'eau, le MEMINADERPV et l'ADERIZ mettront en place pour chaque périmètre rizicole, un dispositif de gestion présenté comme suit :

- un Gestionnaire de Périmètre en charge de la coordination, la planification des activités et la gestion des productions conformément aux contrats établis entre le périmètre et l'usinier dans le cadre du circuit d'approvisionnement ;
- un Comité de Gestion de l'Aménagement (CGA) constitué des représentants des producteurs, en charge de la gestion de l'eau, de la distribution des semences et intrants, de la mécanisation, et des opérations de récolte. Les CGA seront chargés des petits travaux de maintenance des périmètres aménagés et l'Etat sera en charge des gros travaux de maintenance. Les CGA seront formés à la gestion de l'eau, et à l'entretien des canaux d'irrigation et du périmètre. Ils mobiliseront la contribution des riziculteurs sous la forme d'une redevance eau.

Une contribution pour financer la rémunération du gestionnaire de périmètre et les coûts de gestion des aménagements sera intégrée dans le mécanisme de prix du paddy. Cette contribution sera collectée sous forme de paddy, afin de constituer un fonds de gestion du périmètre à travers les opérations de commercialisation.

Pour chaque projet d'infrastructures, l'ADERIZ collaborera avec l'AFOR pour régler toutes les problématiques foncières en amont. Tous les coûts relatifs à la clarification foncière sont intégrés dans les coûts relatifs aux réhabilitations et constructions d'infrastructures.

Tableau 3 : Objectifs quantitatifs des investissements pour la maîtrise de l'eau

Cible en matière d'aménagement (ha)	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL Cumulé
Travaux d'aménagement (barrage/pompage/PFE)				16 000	20 000	20 000	20 000	76 000
Travaux réhabilitation (barrage/PFE)		10 000	12 000					22 000
Travaux aménagement plaine		10 000	10 000	5 000	5 000	5 000	5 000	40 000
TOTAL (ha)	0	20 000	22 000	21 000	25 000	25 000	25 000	138 000

Source : TASK FORCE SNDR 2, actualisé Février 2024

3.2. Action 2 : Amélioration de l'accès aux semences et intrants

La SNDR 2 vise la production de semences à travers la mise en place d'un dispositif spécifique (production de semences de première génération par le CNRA, relations avec les firmes de multiplication de semences) autour des centres semenciers et la mise à disposition sur les lieux de production des semences produites aussi bien en régie, qu'à travers les relations avec les multiplicateurs de semences. L'investissement dans l'accès aux semences et aux intrants coûte en tout 88,158 milliards FCFA soit 26,63% du coût de la SNDR 2 sur la période 2024-2030 dont 14,226 milliards FCFA (16% du montant consacré aux semences et intrants) sont financés par la BID (13,518 milliards FCFA) et le projet PURGA 2 (708,575 millions FCFA).

Les semences et intrants sont subventionnés par des financements publics en 2024. A partir de 2025, les acteurs privés prennent le relais du financement, à travers le rôle d'agrégateur que jouent les usiniers. Le coût des intrants sur la période 2025-2027 équivaut à 31,570 milliards FCFA, qui devront être financés par les acteurs privés (banques, industriels, etc.).

Tableau 4 : Objectifs quantitatifs accès aux semences et intrants

(Taux de Couverture des besoins, Superficies couvertes, Quantité produites)

Types de riziculture	2024	2026	2030
Riziculture irriguée	100% 32 000 ha (1 200 tonnes de semences et intrants équivalents)	100 % 64 000 ha (2 300 tonnes de semences et intrants équivalents)	100 % 160 000 ha (3 500 tonnes de semences et intrants équivalents)
Riziculture pluviale de bas-fonds et Plaines	25% 91 000 ha	50 % 200 000 ha	70 % 375 000 ha

Types de riziculture	2024	2026	2030
	(3 700 tonnes de semences et intrants équivalents)	(5 700 tonnes de semences et intrants équivalents)	(8 900 tonnes de semences et intrants équivalents)
Riziculture pluviale de plateau (stricte)	10% 36 000 ha (1 500 tonnes de semences et intrants équivalents)	30 % 120 000 ha (4 000 tonnes de semences et intrants équivalents)	40 % 180 000 ha (6 500 tonnes de semences et intrants équivalents)

3.3. Action 3 : Amélioration de l'accès aux services mécanisés

L'amélioration de l'accès aux services mécanisés pour les producteurs de riz est une condition sine qua non de l'augmentation de la productivité des périmètres rizicoles. Cela passe par le renforcement du dispositif de promotion de la mécanisation (centres de formation, ateliers mobiles, prestataires de services mécanisés, etc.) et aussi par l'appui en équipement des structures spécialisées en mécanisation (équipements pour les opérations de préparation et mise en place, équipements pour les opérations de récolte et post-récoltes). Les appuis aux prestataires de services mécanisés sont faits par l'ADERIZ, afin de les rendre opérationnels pour les producteurs de riz. Entre 2024 et 2027, le budget prévu pour le renforcement du tissu de mécanisation s'élève à 21,316 milliards FCFA soit 6,44% du coût total de la SNDR 2.

Le financement des services mécanisés est assuré par les producteurs eux-mêmes. A partir de 2025, ils seront soutenus par les agrégateurs, grâce aux crédits de campagne octroyés par les banques et établissements financiers. En effet, des services mécanisés pourront être rendus aux producteurs tout au long du cycle de production. Le coût de ces services mécanisés pourra être déduit des revenus du producteur, à l'issue de la vente du paddy à l'usinier. Le coût des investissements à faire en matière de mécanisation par le secteur privé de 2025 à 2027, est évalué à 3,514 milliards FCFA.

Concernant les opérations post-récoltes, un investissement de 2,7 milliards F CFA permettra de déployer des actions de formation sur 750 sites de production, d'installer une soixantaine d'infrastructures de stockage et 30 magasins de stockage de paddy sur les lieux de production. L'objectif de cet investissement est l'optimisation des pertes post-récolte, afin d'éviter des pertes qui pourraient impacter le coût du paddy.

Tableau 5 : Objectifs quantitatifs accès aux services mécanisés

Résultats attendus	2024	2025	2026	2026	2027	2028	2030
Nombre de PMEAs Opérationnelles	20	25	30	40	40	48	48

Capacité opérationnelle des PMEAs (ha)	1000	3000	5000	7000	7000	10 000	10 000
Superficies totales couvertes (ha)	20 000	75 000	150 000	280 000	280 000	480 000	480 000

3.4. Action 4 : Renforcement de la Recherche et du Conseil Agricole

La recherche est une activité portée par l'Etat ivoirien, à travers les financements octroyés au CNRA et aussi à travers les collaborations de l'ADERIZ avec les instituts de recherche internationaux.

La recherche est actuellement totalement financée par l'Etat à travers l'ADERIZ. Toutefois, à l'issue de l'opérationnalisation du mécanisme de fixation de prix et du prélèvement des cotisations filière, une partie des cotisations (3 FCFA/Kg) servira à financer la recherche à travers un partenariat de la filière riz avec le Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles (FIRCA). L'ADERIZ prévoit d'investir 360 millions F CFA sur la période 2024-2027, pour soutenir le CNRA et mettre en œuvre des contrats de recherche signés avec divers partenaires internationaux (AfricaRice, IRRI, etc.).

Le conseil agricole permet la vulgarisation des bonnes pratiques culturales auprès des producteurs. Afin d'optimiser les pratiques culturales de la filière, l'ADERIZ a développé des modules spécifiques de conseil agricole adapté au riz (ACAR) et en a commencé la vulgarisation auprès des producteurs. Les coûts du conseil agricole sont actuellement portés par l'Etat à travers les interventions de l'ADERIZ, cela devrait changer quand les agrégateurs pourront pleinement jouer leur rôle d'encadreurs des producteurs grâce aux financements de campagne accordés par les banques et les établissements financiers. Sur la période 2024-2027, l'ADERIZ évalue les coûts du déploiement du conseil agricole spécifique au riz à 7,236 milliards F CFA, soit 144 000 ha qui seront impactés sur cette période.

La recherche et le conseil agricole représentent en tout, 2,37% du montant de la SNDR 2 sur la période 2024-2027.

Tableau 6 : Objectifs quantitatifs pour la couverture en conseil agricole

Types de riziculture	2024	2025	2026	2026	2027	2028	2030
Riziculture irriguée	20%	30%	60 %	90%	100%	100%	100 %
Riziculture pluviale de bas-fonds et Plaines	10%	20%	30%	40%	60%	80%	100%
Riziculture pluviale de plateau (stricte)	5%	10%	15%	20%	25%	30%	40%

3.5. Action 5 : Renforcement de la Recherche et du Conseil Agricole

L'ADERIZ envisage d'identifier les meilleurs cadres de collaboration entre les acteurs de la chaîne de valeurs et d'opérationnaliser ces cadres de collaboration, afin de faciliter et de fluidifier les interactions entre tous les acteurs de la filière, aussi bien au niveau local, régional que national. Cela contribuera aussi à la redynamisation des CGA et au renforcement de l'OIA riz. En plus des aspects institutionnels, l'ADERIZ supportera aussi l'OIA riz, afin de lui donner les moyens logistiques lui permettant de mener à bien ses missions auprès des acteurs de la filière sur le terrain. Il est prévu 0,95 milliards F CFA pour les activités concernant la professionnalisation des acteurs de la filière sur la période 2024-2027

3.6. Action 6 : Amélioration des techniques Post-récolte

Concernant les opérations post-récoltes, un investissement de 2,7 milliards F CFA permettra de déployer des actions de formation sur 750 sites de production, d'installer une soixantaine d'infrastructures de stockage et 30 magasins de stockage de paddy sur les lieux de production. L'objectif de cet investissement est l'optimisation des pertes post-récolte, afin d'éviter des pertes qui pourraient impacter le coût du paddy.

3.7. Action 7 : Amélioration de la transformation du paddy

Afin de disposer des capacités de transformation nécessaires et de plateaux techniques de qualité, la SNDR 2 prévoit de définir et de vulgariser les normes d'exploitation des unités de transformation de 1 à 2 t/H, ainsi que le renforcement des plateaux techniques de 480 d'entre elles, pour un montant total de 2,4 milliards F CFA. Les petites unités industrielles devraient permettre de produire environ 1 900 000 tonnes de riz blanchi en 2027, soit environ 69% de la consommation nationale à cette date.

Dans le cadre du développement des capacités de transformation de paddy, l'ADERIZ procédera à l'achèvement de l'installation et la mise en route de 10 unités de transformation de 5 t/H, afin de compléter le dispositif des 20 premières unités de 5 t/H cédés à des acteurs privés. In fine, ce sont 30 unités de 5t/H qui vont apporter une capacité de production de plus de 750 000 tonnes de riz blanchi par an, à partir de 2026. En 2027, cela représentera environ 28% de la consommation nationale de riz blanchi. Cette opération est évaluée à 3 milliards F CFA entre 2025 et 2027.

Le rôle de l'ADERIZ étant d'encadrer la filière riz, elle s'occupera de contribuer à la formation des acteurs industriels, afin de favoriser l'application des meilleures méthodes de gestion, notamment les unités les plus petites (480 unités de 1 à 2 t/H), qui n'ont ni la surface financière des plus grandes unités de production, ni la capacité de recruter des compétences d'un niveau élevé. L'ADERIZ compte mobiliser 150 millions FCFA pour ces opérations de renforcement de capacités.

Dans le cadre de l'amélioration des capacités nutritives du riz ivoirien, des investissements seront faits par l'ADERIZ pour fortifier le riz local et le rendre plus nutritif. Le montant de 4,655 milliards F CFA sera mobilisé pour faire face à la mise en place des infrastructures techniques auprès des usiniers et à la formation desdits industriels.

Tableau 7 : Objectifs quantitatifs de l'amélioration du dispositif de transformation

Activités	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Renforcer les plateaux techniques des UT de moins de 1 t/h	25%	40%	60%	75%	100%	100%	100%
Renforcer les plateaux techniques des UT de 1 t/h à 2 t/h	25%	40%	65%	85%	100%	100%	100%
Achever l'installation et la mise en route des UT 5 t/h	70%	100%	-				-

3.8. Action 8 : Amélioration de la compétitivité du riz blanchi

L'ADERIZ s'occupera de définir et de diffuser les normes qualitatives du "Riz de Côte d'Ivoire », de mettre en place un label riz Côte d'Ivoire. Elle réalisera une étude pour élaborer une stratégie d'amélioration de la qualité (sacherie, segmentation, variétés, traçabilité), avant de mettre en œuvre les conclusions de l'étude et aussi de faire la promotion du riz labélisé et fortifié auprès des consommateurs. Ces opérations d'amélioration de la compétitivité sont évaluées à 2,510 milliards F CFA.

3.9. Action 9 : Amélioration de la commercialisation et de la distribution

Plusieurs marques de riz local sont déjà présentes sur le marché et visibles dans les principaux lieux de commercialisation. De plus, l'ADERIZ prévoit de faire des campagnes de communication pour renforcer l'image du riz local, afin de pousser surtout la population qui vit dans les centres urbains à en avoir une meilleure image et à en consommer davantage. L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de communication du Riz CI sont évaluées à 500 millions de F CFA sur la période 2025-2027

La valorisation des sous-produits du riz peut avoir de nombreux avantages économiques, environnementaux et sociaux. Elle peut contribuer à réduire les déchets, à générer des revenus supplémentaires pour les producteurs de riz, à créer des emplois et à promouvoir le développement durable. Aussi, l'ADERIZ mettra-t-elle en œuvre un programme pilote de valorisation des sous-produits, en collaboration avec les structures de recherche à l'issue de la réalisation d'une étude spécifique sur le sujet. Sur la base des conclusions de cette phase pilote, la valorisation des sous-produits de la transformation pourra être mise à l'échelle au niveau national. L'ADERIZ mobilisera 288 millions FCFA pour financer les opérations liées à la valorisation des sous-produits.

3.10. Action 10 : Renforcement des dispositifs statistiques et de suivi-évaluation

Renforcer le dispositif de collecte de données statistiques consistera à renforcer le dispositif de collecte de données en ressources humaines et matériels, à réaliser l'étude de la cartographie géographique des superficies avec le CNTIG, à réaliser l'étude sur le niveau de consommation des ménages, à développer l'observatoire national et à travailler sur l'intégration de l'observatoire international des statistiques sur le riz (OSIRIZ) qui permettra de capter les informations à un niveau macro et d'ajuster les orientations de développement. Le budget total pour les opérations de renforcement du dispositif de collecte de données statistiques sur la période 2024-2027, est estimé à 904 millions FCFA.

Une plateforme de digitalisation dénommée « RIZ-DIGIT » est en cours de mise en place (développement et tests), afin de doter la filière, d'un dispositif innovant de collecte, de traitement et de diffusion de données soutenu par une plateforme multifonctionnelle de services à l'ensemble des acteurs de la filière. La plateforme de digitalisation en cours de mise en place, a pour but de permettre la connaissance et le suivi des acteurs (identification et géoréférencement), de leurs activités et de leurs échanges en temps réel, sur l'ensemble de la chaîne de valeurs.

Cette plateforme de digitalisation devra permettre de rassurer les partenaires au financement en assurant une meilleure connaissance des acteurs et de leurs activités en temps quasi-réel, facilitant ainsi la mise à disposition des données statistiques et économiques de la filière. Ceci permettra d'améliorer la traçabilité des actions et de contribuer à terme, à une meilleure inclusion financière des acteurs et surtout des producteurs. Elle permettra ainsi, une dématérialisation des marchés avec pour avantage de réduire les risques et les coûts, d'augmenter l'efficacité et de garantir la transparence et la saine concurrence ainsi que la sécurisation dans les transactions.

Une des études à mener dans le court terme, sera le recensement et le géoréférencement des acteurs et des actifs de la filière riz. Cela contribuera à renseigner la plateforme RIZ-DIGIT et à une meilleure maîtrise par l'ADERIZ, de la circulation des flux entre les acteurs de la filière.

Tous les travaux liés à la digitalisation (développement de la solution, tests, recensement et géoréférencement des actifs) de la filière sont évalués à 420 millions F CFA sur la période 2024-2027.

Le renforcement du dispositif actuel de suivi-évaluation est évalué à 350 millions F CFA sur la période 2024-2027. Cela consistera à déployer les outils complémentaires du suivi-évaluation, à mettre en place un cadre de surveillance permanent pour la filière riz et à assurer la supervision de l'opérationnalisation de la SNDR 2.

3.11. Action 11 : Amélioration de l'accès au financement

Le financement de l'exploitation est envisagé dans la SNDR 2, selon un modèle économique organisé autour d'un « agrégateur ».

L'agrégateur est un opérateur économique capable de lever des financements importants pour satisfaire par un système de préfinancement l'ensemble des besoins de financement des activités de la chaîne de valeurs. L'agrégateur sera l'usiner de 5 t/h ou de 2 t/h, chacun selon son rayon d'actions et l'échelle de la chaîne d'approvisionnement dans lequel il se trouve. Il devra disposer de ressources suffisantes, pour appuyer l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.

Pour les obligations de fiabilité et de crédibilité, l'agrégateur sera identifié et agréé par l'ADERIZ, à la suite des accords qu'il aura signés avec les acteurs (producteurs, usiniers, prestataires de services mécanisés et autres prestataires au niveau des semences ou autres intrants).

L'ADERIZ aura obligation de suivre et d'appuyer toutes les activités des agrégateurs, en vue du respect des accords signés avec les acteurs. L'agrégateur se soumettra à l'arbitrage de l'ADERIZ et aux activités de monitoring, notamment pour le recueil des informations de la chaîne de valeurs.

Contrairement aux unités de 5 t/H qui pourront de par leur taille, avoir accès au personnel et aux ressources financières pour jouer totalement leur rôle d'agrégateurs, les unités de 1 à 2 t/H auront besoin d'être encadrées par l'ADERIZ.

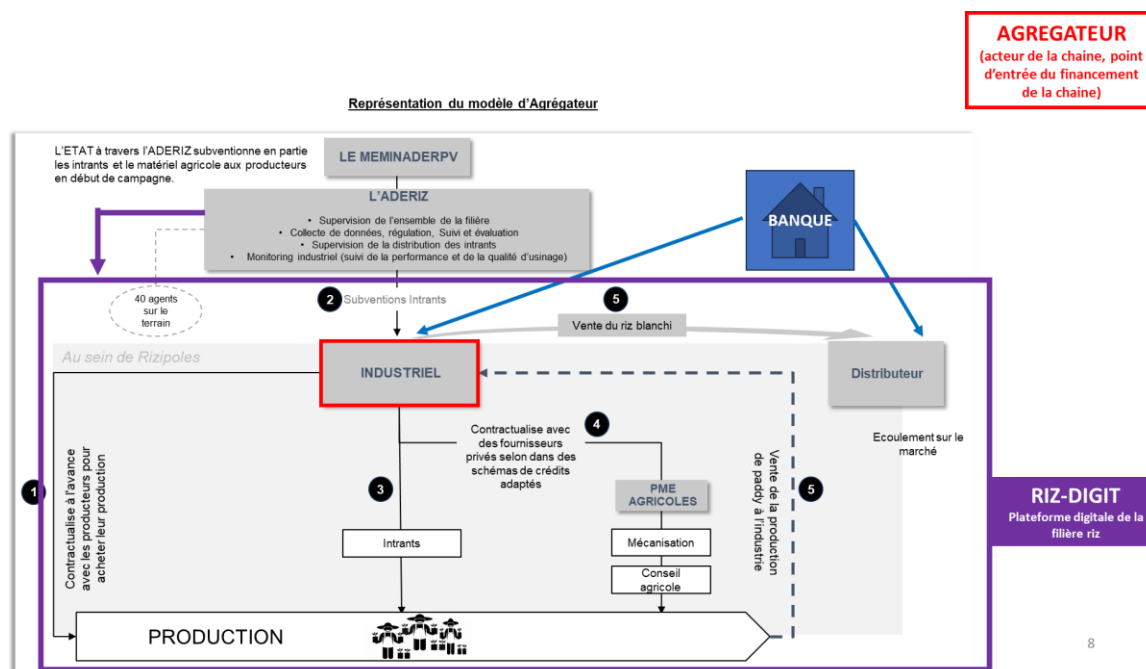
En effet, en ce qui concerne les producteurs affiliés aux unités de 1 à 2 t/H, la prise de quelques mesures suivantes pourrait leur permettre de jouer leur rôle d'agrégateur, même sans disposer de capacités techniques et financières semblables à celles des unités de 5 t/H :

- Recensement par l'ADERIZ des producteurs affiliés à chaque unité de 1 à 2 t/H et géoréférencement de leurs plantations;
- Disponibilité auprès des usiniers de 1 à 2 t/H de la liste des producteurs affiliés à eux et renseignement du système Riz-Digit ;
- Octroi d'avances de semences et d'intrants par les fournisseurs en utilisant le canal de l'ADERIZ qui s'occupe de transmettre directement les semences et intrants aux producteurs ;
- Etablissement par l'ADERIZ et les OPA, d'un décompte précis par producteur en termes de sommes dues au titre des avances de semences et intrants. Ce décompte sera mis à disposition des usiniers et d'un établissement de crédit ;
- Renseignement du système Riz-Digit afin que pour chaque producteur soit marqué sur son compte, les sommes avancées au cours du cycle de production. Cette information pourra être consultée par les établissements financiers, les usiniers et toute autre partie prenante qui aurait besoin de ces informations, dans la limite des accès accordés par l'ADERIZ ;
- Mise en place dans ses livres d'un financement de l'usinier par un établissement de crédit pour l'achat du paddy. Cet établissement de crédit sera le même pour les acteurs de la boucle jusqu'au dénouement de l'opération ;
- Achat du paddy par l'usinier auprès des producteurs. Les producteurs reçoivent un bordereau d'achat de l'usinier, qui précise le montant de la matière première achetée et le montant des avances reçues en semences et intrants. Ainsi, la déduction des avances est faite avant paiement du solde aux producteurs par l'établissement de crédit. Le solde figurant sur le compte de l'usinier après paiement des producteurs est censé correspondre aux sommes dues aux différents fournisseurs pour les avances en semences et intrants octroyés au cours du cycle de production ;
- Décompte précis des sommes dues à chaque fournisseur fait par l'ADERIZ et crédit des comptes de chacun des fournisseurs par l'établissement financier pour dénouer l'opération. Ces fournisseurs peuvent avoir contracté des facilités bancaires avec l'établissement de crédit, en attendant la vente du paddy pour être payé. Le fait de détenir les comptes de tous les opérateurs appartenant à la boucle, permet à l'établissement financier avec le support de l'ADERIZ et de la plateforme Riz-Digit, de suivre tous les flux d'argent et de matières des opérateurs de son périmètre d'action.

La réalisation à court terme d'une étude détaillée sur le financement de la filière, du recensement/géoréférencement des acteurs et des actifs de la filière et du renforcement de la plateforme Riz-Digit, aideront à affiner le modèle décrit ci-dessus, afin de faciliter le financement de la matière par le canal d'un agrégateur qui est l'usiner. Un renforcement des équipes de l'ADERIZ (DAP, DSSE, SAFA) est impératif, afin de permettre un bon fonctionnement du système.

La figure qui suit présente le mécanisme de financement de l'exploitation avec l'agrégateur comme point d'entrée du financement.

Figure 2 : Mécanisme de financement par l'agrégateur



Source : ADERIZ

Par ailleurs, le mécanisme de garantie des financements de la filière se fera à travers la mise en place d'un fonds de garantie de prêts (FGP) d'un montant minimum de 3 milliards F CFA, soutenu par l'Etat ivoirien et des bailleurs de fonds. Il convient de préciser qu'il s'agit d'une estimation et que les contours définitifs de ce fonds ne pourront être établis qu'à l'issue des travaux d'études planifiés sur les stratégies, options, modes et mécanismes de financement de la filière riz en Côte d'Ivoire.

Certains fonds de garantie ont déjà été mis en œuvre dans le cadre de projets agricoles, notamment dans le secteur rizicole, avec des résultats encourageants mais mitigés sur certains aspects.

Il ressort de l'analyse des actions menées précédemment que le succès et l'impact du fonds de garantie qui sera mis en place ne peuvent être effectifs et significatifs que si les conditions suivantes sont réunies :

- Renforcement des capacités des institutions de financement et de leurs agents sur les aspects relatifs au fonctionnement de la chaîne de valeur de riz ;
- Mise en œuvre de l'approche chaîne d'approvisionnement et du modèle «agrégateur» ;
- Renforcement des capacités des agrégateurs ;
- Recensement et géoréférencement des opérateurs de la chaîne de valeur du riz ;

- Renforcement de la mise en œuvre de la digitalisation de la filière ;
- Renforcement des capacités opérationnelles et de gouvernance de l'OIA riz ;
- Mise en œuvre efficiente des actions de régulation de la filière.

3.12. Action 12 : Amélioration de la gouvernance et de régulation de la filière

L'opérationnalisation des activités de la SNDR 2 demande que l'ADERIZ puisse renforcer ses capacités opérationnelles, logistiques ainsi que ses investissements mais aussi sa gouvernance.

En effet, le budget de la SNDR 2 tient compte des budgets de fonctionnement de l'ADERIZ (ressources humaines, logistique, activités de terrain, investissements, etc.) en tant qu'organe d'exécution des stratégies et des projets rizicoles. Le budget des opérations et des investissements de l'ADERIZ est évalué sur la période 2024-2027, à 11,122 milliards F CFA

Concernant les aspects de pilotage de l'activité, de contrôle et gouvernance, l'ADERIZ aura besoin de renforcer les capacités du personnel dirigeant et aussi de son conseil de surveillance, afin de jouer au mieux son rôle d'agence d'exécution.

Dans le cadre de la réforme de la filière, des études seront menées à court et moyen terme afin de disposer aussi bien d'un état des lieux exhaustif, d'un narratif de justification de la mise en œuvre de la réforme, que de l'évaluation de l'impact financier pour l'Etat et les acteurs du secteur du riz. Les montants de ces études qui devront être réalisées à court terme (2^{ème} moitié de 2024) sont évalués à 550 millions F CFA.

Les réformes identifiées concernent aussi bien le cadre institutionnel, réglementaire et légal, que le cadre fiscal :

- Proposition de réforme du cadre institutionnel, réglementaire et légal
 - Elaborer un texte rendant obligatoire les prélèvements des cotisations filière;
 - Elaborer et mettre en place un cadre de réglementaire/légal permettant de structurer la politique d'importation de riz en fonction de l'évolution de la production nationale (jumelage) afin de substituer progressivement le riz importé par le riz de Côte d'Ivoire
 - Prendre un texte de caractérisation du riz de Côte d'Ivoire (normes qualité, fortification, etc.) pour promouvoir le label riz de Côte d'Ivoire
- Proposition de mesures d'incitation fiscale
 - Mettre en place une parafiscalité sur le riz d'importation pour constituer un fonds pour le stock de régulation et de sécurité (5% de la valeur du riz importé) ;
 - Modifier les textes relatifs à l'importation du riz (cadre institutionnel, conditions d'importation, ordonnance N°2008-123 du 1^{er} avril 2008 portant aménagement du taux de la TVA et des droits de douane sur certains produits de grande consommation et suspension de la taxe pour le développement de la culture du riz, etc..) pour corriger le dysfonctionnement sur le marché du riz dû aux pratiques actuelles des importateurs ;
 - Définir et mettre en place un dispositif d'exonération de droit de douanes et de TVA pour les machines/outils agricoles à fournir aux PMEAs ;

- Prendre un texte définissant les modalités des quotas de commande publique ciblés sur le riz de Côte d'Ivoire pour promouvoir la production et la consommation nationale ;
- Prendre un texte pour permettre à l'ADERIZ de faire le suivi douanier des flux transfrontaliers de riz afin d'améliorer la maîtrise des statistiques et de réduire les distorsions dans les politiques sous régionales.

Un budget de 250 millions FCFA est prévu pour la consultation de firmes d'avocats, afin de permettre à l'ADERIZ de faire des propositions de texte pour accélérer la prise de décision des autorités.

L'opérationnalisation des réformes lorsqu'elles seront actées, demandera de renforcer la gouvernance de l'interprofession (renforcement des capacités de la Direction exécutive, développement des capacités de plaidoyers, etc.). Cela est d'autant plus nécessaire qu'il faut une interprofession structurée et équipée pour accompagner l'opérationnalisation du mécanisme de fixation du prix bord champ.

L'ADERIZ devra aussi mettre en place et opérationnaliser un cadre de concertation avec les principales parties prenantes (Ministère en charge du Commerce, Ministère en charge de l'Industrie, OIA) pour le suivi de l'application des normes techniques. Il s'agira essentiellement d'organiser deux (2) réunions de travail annuelles, impliquant toutes les parties prenantes concernées pour un budget annuel estimé à 10 millions FCFA.

Afin de s'assurer d'un fonctionnement efficient de la filière, l'ADERIZ doit s'assurer que le dispositif de pilotage de la filière fonctionne et que le comité de pilotage se réunit régulièrement (2 fois par an) pour statuer sur les enjeux et problématiques de la filière. Pour ce faire, elle mobilisera à partir de 2025, un budget annuel de 20 millions FCFA.

4.0 Modalités de mise en œuvre

4.1 Opérationnalisation des priorités d'investissement

L'objectif du plan d'action d'assurer la couverture des besoins de consommation par la production nationale de riz blanchi de bonne qualité.

La SNDR 2 est déclinée en trois objectifs stratégiques que sont :

- renforcer durablement la production de paddy ;
- renforcer durablement la valorisation du riz ;
- renforcer durablement la surveillance, le financement et la gouvernance de la filière riz.

De ces objectifs stratégiques découlent les axes d'intervention suivants :

- **Axe 1** : L'appui à la production durable de paddy vise à garantir l'approvisionnement en paddy des unités de transformation par le développement de la maîtrise de l'eau, l'amélioration de l'accès aux semences de bonne qualité, aux intrants, à la mécanisation, aux innovations technologiques et un conseil agricole plus performant et dynamique ;
- **Axe 2** : L'appui à la valorisation durable du riz a pour objectif de garantir l'approvisionnement en riz blanchi de qualité pour les marchés par l'amélioration du dispositif de transformation du paddy, l'amélioration de la compétitivité et l'amélioration de la commercialisation et la distribution du riz ;
- **Axe 3** : L'amélioration de l'environnement des affaires de la filière par la digitalisation d'une part et par le renforcement d'autre part, (i) des dispositifs statistiques et de suivi-évaluation, (ii) de l'accès au financement, (iii) de la régulation et de la gouvernance de la filière. La finalité de cet axe stratégique est le fait de d'assurer la régulation, la surveillance et le financement de la filière riz.

Dans le cadre de l'opérationnalisation de la SNDR 2 et de la recherche de financement pour assurer l'autosuffisance en fin 2027, nous avons préparé un plan d'actions circonscrit à la période 2024-2027 et aligné sur les différents axes stratégiques de la SNDR 2. L'objectif de ce plan d'actions est d'identifier les actions à mettre en œuvre à court terme ainsi que leurs coûts afin que la filière riz puisse arriver à une quasi-autosuffisance en 2027. Il s'agit aussi de présenter les différents mécanismes et réformes à mettre en place pour une croissance durable des acteurs de la filière.

4.2 Mécanismes de coordination

La coordination ou la gouvernance joue un rôle crucial dans le cadre de la mise en œuvre des stratégies au niveau national.

Le cadre organisationnel de gouvernance nécessaire à la mise en œuvre de la SNDR devra comprendre :

- Un Comité de pilotage ;
- Un Organe d'exécution.

4.2.1. Le Comité de Pilotage

Dans le cadre de la mise en œuvre de la SNDR, un comité de pilotage sera mis en place. Ce dit-comité sera composé des représentants des différentes parties prenantes de la mise en œuvre de la stratégie.

➤ Rôle du comité de pilotage

Ce comité aura pour missions principales de :

- S'assurer du bon alignement de la stratégie au PNIA 2 veiller au respect des engagements pris par l'Etat (ODD, Engagements internationaux) ;
- Assurer la synergie de toutes les actions menées dans la filière riz et être informé de toutes les actions menées dans la filière Riz ;
- Veiller au respect des orientations défini dans la stratégie lors des activités de planification stratégique ;
- D'œuvrer à lever les contraintes relatives à la mise à disposition des ressources financières de l'Etat et des PTF ;
- D'appuyer la mobilisation de ressources pour la mise en œuvre de la SNDR y compris les ressources internes ;
- D'assurer la veille stratégique du secteur pour mise à jour éventuelle des orientations à mi-parcours ;
- Participer à l'identification de thématiques stratégiques à approfondir par les cadres de concertation et de jouer son rôle régalien au regard de sa représentation institutionnelle.

➤ Composition du comité de pilotage

Le comité de pilotage, alignement avec les textes réglementaires régissant les organes actuels de la filière, sera composé des représentants des institutions suivantes :

- La Présidence de la République assurant la Présidence du comité ;
- La Primature ;
- Le Ministère en charge de l'Agriculture assurant le Secrétariat du comité ;
- Le Ministère en charge du portefeuille de l'Etat ;
- Le Ministère en charge du Budget de l'Etat ;
- Le Ministère en charge du Commerce ;
- Le Ministère en charge de l'Industrie ;
- La Chambre d'Agriculture ;
- Le Ministère en charge de la Recherche Scientifique ;
- L'OIA Riz.

4.2.2. L'Organe d'exécution

L'organe d'exécution de la SNDR 2 est l'Agence pour le Développement de la filière Riz, créée à cet effet et dont les missions devront être renforcées selon les besoins de développement de la filière. A ce titre et doté d'un devoir de compte rendu, l'ADERIZ devra avoir la responsabilité exclusive des actions dans la filière riz pour une mise en œuvre cohérente, structurée et durable de la SNDR 2.

L'Etat à travers le ministère en charge de l'agriculture, devra exiger et maintenir la cohérence de ses interventions en :

- En mettant en œuvre toutes les actions rizicoles dans le cadre institutionnel dont il s'est doté (ADERIZ) ;

- En concédant systématiquement les volets riz issus toutes les initiatives des projets pluri-spécifications, à l'ADERIZ notamment en leurs aspects de mise en œuvre directe et fiduciaire.

La stabilité et la cohérence continues des politiques mises en œuvre, en dépendent ainsi que la garantie de résultats probants.

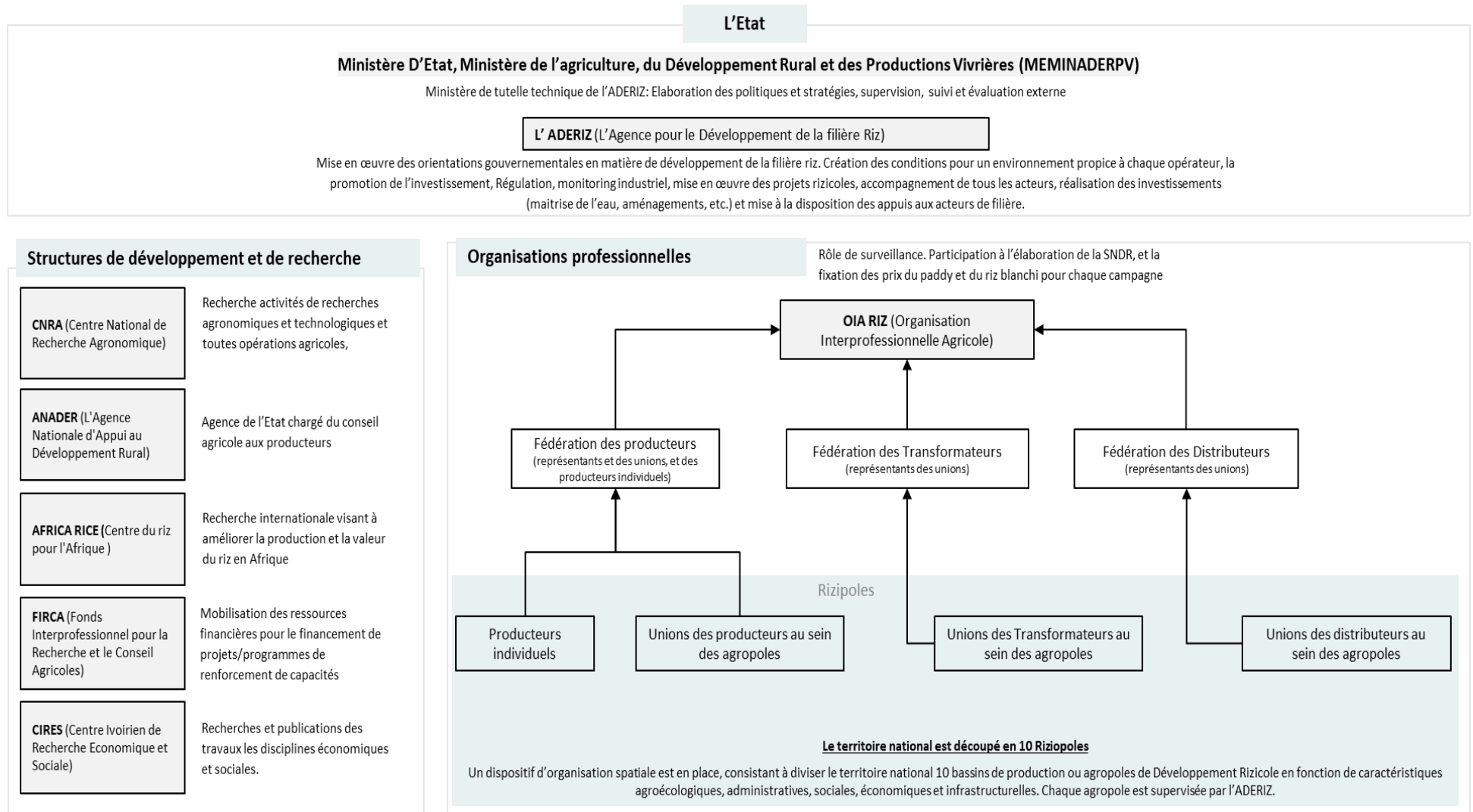
4.2.3. Le rôle de l'OIA Riz

Les OIA sont des groupements constitués par les Organisations Professionnelles Agricoles les plus représentatives de la production agricole, de la transformation et de la commercialisation ayant été reconnues comme telles par l'autorité administrative compétente au niveau national par produit déterminé dans les conditions définies par l'ordonnance N° 2011-473 du 21 décembre 2011 relative aux Organisations Interprofessionnelles Agricoles (OIA). A ce titre l'OIA Riz a pour mission de :

- **Coordonner les activités** de ses membres par l'établissement de règles contractuelles concernant :
 - ✓ la fixation des prix ;
 - ✓ la définition des normes de qualité ;
 - ✓ l'instauration des cotisations volontaires obligatoires.
- **Assurer la défense** des intérêts communs de leurs membres ;
- **Assurer la représentation** collective auprès de l'Etat et des tiers.

Pour un meilleur exercice de sa mission, la SNDR 2 favorisera le renforcement des capacités techniques, logistiques et financières de l'OIA Riz. Cet appui sera étendu à l'implication effective de l'OIA Riz à travers une collaboration positive dans la mise en œuvre des interventions de l'Etat à travers l'ADERIZ et le ministère en charge de l'Agriculture.

Figure 3 : Gouvernance de la SNDR



4.3 Coordination avec le secteur privé et les partenaires au développement

La coordination de mise en œuvre des actions se fait à travers une interrelation entre l'ensemble des parties prenantes. La mise en place de l'OIA-riz et de l'ONRiz-CI favorise la coordination des actions à travers des cadres formels établis.

Le rôle et les interventions du secteur privé sont définies dans l'approche chaîne d'approvisionnement et agrégateur promu par la SNDR. Cette démarche prend en compte l'ensemble des acteurs (producteurs, transformateurs, distributeurs ; PME, structure de conseil agricole, fournisseur d'engrais...) en avant la contractualisation. Cette approche confère au secteur privé la mise en œuvre de toutes les activités directes de la Chaîne de valeur. En dehors de ces actions, l'ADERIZ agence d'exécution et de mise en œuvre des actions de la SNDR 2 procède par l'approche du faire-faire en mettant en avant les liens contractuels avec le secteur privé dans le cas des gros investissements comme l'aménagement des parcelles, la production et la gestion des centres de semences.

En ce qui concerne la coordination avec les partenaires au développement, la collaboration se fait depuis la préparation et la formulation de la SNDR 2. Après les travaux de la Task-force, le document de stratégie a été soumis à chaque bailleur pour une revue technique de la stratégie. Ces derniers ont été conviés par la suite à la validation du document. Les partenaires au développement ont participé également à la première table ronde de financement de la première phase de la SNDR 2. Le bilan par étape de la stratégie se fait également en lien avec les partenaires au développement.

4.4 Calendrier et étapes de mise en œuvre

Le tableau ci-dessous présente le coût global de la stratégie en fonction des grands axes stratégiques.

Tableau 8 : Coût de la stratégie en F CFA

Axes stratégiques	Coût en FCFA			Total en F CFA	Part
	2024	2025 - 2027	2028 - 2030		
Accroître des superficies rizicoles exploitées sous maîtrise de l'eau	18 015 000 000	163 377 500 000	346 840 000 000	528 232 500 000	66%
Accroître la productivité des exploitations rizicoles	31 325 337 500	86 945 035 500	99 743 471 927	218 013 844 927	27%
Améliorer la transformation du paddy et la commercialisation du riz blanchi	935 000 000	12 978 000 000	7 938 000 000	21 851 000 000	3%
Renforcer la gouvernance, le financement et l'environnement des affaires de la filière	3 963 000 000	13 570 000 000	12 804 000 000	30 337 000 000	4%
COÛT TOTAL (F CFA)	54 238 337 500	276 870 535 500	467 325 471 927	798 434 344 927	100%

Les coûts par action sont consignés dans le tableau suivant :

Tableau 9 : Coût par action

Zone d'investissement	Années	2024-2027	%	Agence Principale	Partenaires de soutien	Statut
	Axe 1 : Appui à la production durable de paddy	299,662,873,000	90.50%			En cours
Maitrise de l'eau	Amélioration de la maîtrise de l'eau	181,392,500,000	54.78%	ADERIZ	entreprise de travaux	En cours
Semences et intrants	Amélioration de l'accès aux semences et intrants	88,158,017,375	26.63%	ADERIZ	Firme semencières, CNRA, AfricaRice	En cours
Mécanisation	Amélioration de l'accès aux services mécanisés	21,316,355,625	6.44%	ADERIZ	PMEA	En cours
R&D et Conseil Agricole	Renforcement de la Recherche et du Conseil Agricole	7,846,000,000	2.37%	ADERIZ	CNRA, AfricaRice, ANADER, Cabinet privés	En cours
Renforcement de capacités	Professionnalisation des acteurs	950,000,000	0.29%	ADERIZ	ANADER et cabinet privé	En cours
	Axe 2 : Renforcement de l'appui durable à la valorisation	13,913,000,000	4.20%			En cours
Transformation	Amélioration du dispositif de transformation	10,615,000,000	3.21%	ADERIZ	secteur privé	En cours
Gouvernance/régulation	Amélioration de la compétitivité du riz blanchi	2,510,000,000	0.76%	ADERIZ	secteur privé	En cours
Commercialisation	Amélioration de la commercialisation et de la distribution	788,000,000	0.24%	ADERIZ	secteur privé	En cours
	Axe 2 : Renforcement de la régulation, de la surveillance, du financement et de la gouvernance	17,533,000,000	5.30%			En cours
Gouvernance/régulation	Réformes et incitations / régulation de la filière	1,200,000,000	0.36%	MINADERPV/ADERIZ	autres ministères	En cours
Suivi Evaluation	Renforcement des statistiques, la Digitalisation et du suivi-évaluation	1,674,000,000	0.51%	ADERIZ	secteur privé	En cours
Financement	Amélioration de l'accès au financement	3,187,000,000	0.96%	ADERIZ	secteur privé	En cours

Zone d'investissement	Années	2024-2027	%	Agence Principale	Partenaires de soutien	Statut
Gouvernance/régulation	Amélioration de la gouvernance et de la régulation de la filière	11,472,000,000	3.46%	MINADERPV/ADERIZ	autres ministères	En cours
	Total budget plan d'actions 2024-2027	331,108,873,000	100%			

4.5 Besoins en capacité et soutien

L'ADERIZ, organe d'exécution de la SNDR 2, est un acteur majeur du dispositif institutionnel. Son efficacité a un impact direct sur la cohérence de l'ensemble de la stratégie. Ses besoins en renforcement de capacités sont multidimensionnels.

Sur le plan technique, l'Agence doit renforcer ses capacités de supervision et de régulation de l'ensemble de la filière, de monitoring industriel des unités de transformation, de gestion et de maintenance des périmètres hydro-agricoles, et de maîtrise de la plateforme RIZ-DIGIT. Sur le plan statistique, le dispositif actuel de collecte de données avec 36 agents répartis sur le territoire national doit être renforcé en ressources humaines et en équipements, et ses capacités de prévision statistique et de prospective développées, notamment via l'utilisation d'image satellitaire et de drone. Sur le plan de la gouvernance financière, l'Agence doit disposer des outils et des compétences nécessaires à une gestion fiduciaire des projets suffisamment réactive pour éviter les faibles mobilisations de ressources.

L'Organisation Interprofessionnelle Agricole de la filière riz (OIA-Riz) est un acteur dont le renforcement conditionne la durabilité et l'équité de la filière. Ses besoins en capacités couvrent trois dimensions. Sur le plan technique, l'OIA-Riz doit maîtriser les mécanismes de fixation des prix du paddy et du riz blanchi, d'élaboration des normes de qualité et de suivi des engagements de ses membres. Sur le plan organisationnel, elle doit développer ses capacités de représentation collective auprès de l'État et des partenaires, d'arbitrage des différends entre acteurs et de coordination de ses trois collèges. Sur le plan financier, l'OIA-Riz doit être en mesure de gérer ses ressources propres issues des cotisations volontaires obligatoires et de contribuer au financement des actions de recherche via le mécanisme de 3 FCFA/kg prévu dans la SNDR 2.

4.6 Stratégie de mobilisation des ressources

Le coût global de la stratégie s'élève à 331 milliards sur la période 2024-2027 et à 798 Milliards l'ensemble de la période 2024 – 2030 dont :

- 54 Milliards pour la période l'année 2024 ;
- 277 Milliards pour la période 2025 – 2027 ;
- 467 Milliards pour la période 2028 – 2030.

Ces programmes et sous programmes doivent concourir au fait que : **Les productions agricole et industrielle couvrent l'ensemble des besoins nationaux.**

4.4 Plan de communication

Le plan de communication du PAINR constitue un levier stratégique destiné à accompagner efficacement la mise en œuvre des actions prévues. Il vise à assurer la visibilité des interventions, à favoriser la compréhension des enjeux et à renforcer l'adhésion des différentes parties prenantes. À ce titre, il joue un rôle central dans la mobilisation des ressources, l'engagement des acteurs de la filière et la promotion du riz ivoirien.

4.4.1. Objectif général

De manière générale, le plan de communication a pour ambition d'accompagner la mise en œuvre du PAINR en assurant la visibilité des actions et des résultats obtenus, en consolidant l'adhésion des acteurs de la filière, en mobilisant les partenaires techniques et financiers, en suscitant un accroissement des financements du secteur privé et en promouvant le riz ivoirien auprès des consommateurs.

4.4.2. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques du plan de communication sont de (d'):

- Informer de manière claire et régulière sur les actions du PAINR ;
- valoriser les impacts concrets des investissements réalisés dans la filière ;
- Sensibiliser les acteurs aux bonnes pratiques ;
- Renforcer l'attractivité du secteur rizicole auprès des investisseurs ;
- Influencer positivement les comportements de consommation en faveur du riz de Côte d'Ivoire.

4.4.3. Cibles de communication

La stratégie de communication s'articule autour de trois cibles principales, chacune faisant l'objet d'une approche adaptée.

La première cible regroupe les partenaires et investisseurs, notamment les bailleurs de fonds, les institutions et le secteur privé. L'objectif vis-à-vis de ce public est de crédibiliser le programme et d'attirer de nouveaux financements.

La deuxième cible rassemble les acteurs de la filière à savoir les producteurs, les transformateurs, et les distributeurs et leur organisations pour lesquels l'enjeu est d'informer, de former et de susciter un engagement actif.

Enfin, la troisième cible concerne le grand public, en particulier les consommateurs, les ménages et les jeunes. Il s'agit ici de promouvoir la consommation du riz de Côte d'Ivoire et de valoriser les opportunités de carrières qu'offre le secteur rizicole.

4.4.4. Plan d'action de communication

Le plan d'action s'organise en quatre axes stratégiques.

➤ Communication institutionnelle

Le premier axe porte sur la communication institutionnelle. Il prévoit la création de brochures et d'infographies sur la Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture (SNDR 2) et les réalisations de l'ADERIZ, l'organisation de conférences et de webinaires sur la sécurité alimentaire et les opportunités du riz ivoirien, ainsi qu'un travail de relations presse pour assurer la diffusion régulière d'articles et de communiqués.

➤ Communication pour le changement de comportement / grand public

Le deuxième axe est dédié à la communication de terrain à destination du grand public. Il repose sur des campagnes TV, radio et réseaux sociaux mettant en avant le goût et la qualité du riz de Côte d'Ivoire, complétées par l'organisation de dégustations et d'animations dans les marchés et supermarchés. Cet axe prévoit également la création d'un label « Riz ivoirien de qualité » pour valoriser le produit, la collecte de témoignages d'acteurs et de consommateurs, ainsi que la promotion d'un slogan national fédérateur, tel que « Mon riz, mon pays ».

➤ Communication professionnelle et technique

Le troisième axe s'adresse spécifiquement aux acteurs de la filière. Il comprend l'organisation d'ateliers de formation sur la chaîne de valeur riz, la mise à disposition de guides pratiques et de vidéos pédagogiques, et la création d'un réseau d'échanges entre professionnels. Des caravanes agricoles, des démonstrations de mécanisation, la création de chaînes WhatsApp pour la diffusion d'informations pratiques, ainsi que la diffusion d'informations via les radios rurales complètent ce dispositif.

➤ Communication institutionnelle à destination des investisseurs

Le quatrième axe cible les décideurs et investisseurs. Il prévoit l'élaboration de dossiers de presse sur le PAINR, l'organisation de conférences nationales sur la souveraineté alimentaire, la production de rapports d'impact vulgarisés et des actions de plaidoyer auprès des décideurs. Des tables rondes d'investissement seront également organisées, appuyées par des documents attractifs tels que des pitch decks et des brochures.

4.4.5. Canaux et outils de communication

Pour toucher efficacement l'ensemble des cibles, le plan mobilise plusieurs catégories de canaux. Les supports digitaux comprennent les réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn, YouTube, TikTok, Instagram), des plateformes digitales comme RIZ-DIGIT, ainsi que le site web institutionnel www.aderiz.ci. Les médias classiques, radio en zones rurales, télévision et presse écrite, viennent compléter ce dispositif. La communication de terrain s'appuie, quant à elle, sur des ateliers, des campagnes de sensibilisation, des journées de démonstration ainsi que des salons et foires agricoles. Enfin, des supports physiques tels que des brochures, des fiches techniques, des affiches, des kakémonos et des vidéos institutionnelles sont prévus pour renforcer la présence sur le terrain.

4.4.6. Résultats attendus

La mise en œuvre de ce plan de communication devrait produire plusieurs résultats tangibles : une amélioration significative de la visibilité des réalisations du plan d'action, un renforcement de la confiance des partenaires, une meilleure appropriation des enjeux par les acteurs de la filière, une évolution positive de la perception du riz de Côte d'Ivoire auprès du grand public, et une contribution concrète à l'atteinte des objectifs d'autosuffisance alimentaire.

5.0 Stratégie de financement

5.1 Estimations des coûts du plan d'investissement, répartition par source, Lacunes de financement et scénarios de financement

Coûts et financements	Coût SNDR 2	Financements obtenus	Répartition du financement à rechercher		
			Financement public et PTF	Privé	Cumul financement à rechercher
Appui à la production durable de paddy	299,662,873,000	86,633,314,312	127,067,206,088	85,962,352,600	213,029,558,688
Amélioration de la maîtrise de l'eau	181,392,500,000	58,616,704,312	77,427,670,688	45,348,125,000.00	122,775,795,688
Amélioration de l'accès aux semences et intrants	88,158,017,375	14,320,290,000	42,267,785,400	31,569,941,975	73,837,727,375
Amélioration de l'accès aux services mécanisés	21,316,355,625	13,690,570,000	4,111,500,000	3,514,285,625	7,625,785,625
Renforcement de la Recherche et du Conseil Agricole	7,846,000,000	5,750,000	2,310,250,000	5,530,000,000	7,840,250,000
Professionnalisation des acteurs	950,000,000		950,000,000	-	950,000,000
Renforcement de l'appui durable à la valorisation	13,913,000,000	1,346,716,483	7,166,283,517	5,400,000,000	12,566,283,517
Amélioration du dispositif de transformation	10,615,000,000	1,346,716,483	3,868,283,517	5,400,000,000	9,268,283,517
Amélioration de la compétitivité du riz blanchi	2,510,000,000		2,510,000,000	-	2,510,000,000
Amélioration de la commercialisation et de la distribution	788,000,000		788,000,000	-	788,000,000
Renforcement de la régulation, de la surveillance, du financement et de la gouvernance	17,533,000,000	-	17,533,000,000	-	17,533,000,000
Réformes et incitations / régulation de la filière	1,200,000,000		1,200,000,000	-	1,200,000,000
Renforcement des statistiques, la Digitalisation et du suivi-évaluation	1,674,000,000		1,674,000,000	-	1,674,000,000
Amélioration de l'accès au financement	3,187,000,000		3,187,000,000	-	3,187,000,000
Amélioration de la gouvernance et de la régulation de la filière	11,472,000,000		11,472,000,000	-	11,472,000,000
Financements en cours de négociation (BAD)		115,000,000,000	115,000,000,000		
Total	331,108,873,000	99,480,030,795	140,266,489,605	91,362,352,600	231,628,842,205
%		30.04%	42.36%	27.59%	69.96%

5.3 Préparation à l'investissement et projets bancables

Les programmes et projets conçus et prêt pour financement sont consignés dans des tableaux présent en annexe.

6.0 Suivi et évaluation : indicateurs clés de performance (ICP)

Les indicateurs clés de performance sont consignés dans le tableau suivant :

Tableau 10 : Liste des principaux indicateurs de performance clés

Catégorie d'indicateur	Indicateurs clés de performance	Définition	Unité de mesure	Ligne de base	Objectif final	Source des données	Fréquence
Productivité	Rendement moyen par écologie/système(t/ha) - Irrigué - Pluvial bas fond - Pluvial plateau	Mesure la production totale rapporté à la surface	Tonnes/ha			Rapport ADERIZ	Semestre
				-4.63	-6.00		
				-3.68	-4.50		
Maitrise de l'eau	- Superficies en riziculture irriguées ; - Superficies en riziculture de plaines irrigués	Somme des surfaces aménagées	ha	-30 213	-70 000	Rapport ADERIZ Rapport projet	Annuel
				-0	-25 000		
Accès aux intrants	Taux de couverture par écologie - Irrigué - Pluvial bas fond - Pluvial plateau	Proportion des superficies couvertes par l'utilisation des semences et en intrants sur les superficies totales emblavées	%			Rapport ADERIZ Rapport projet	Annuel
				-50	-100		
				-20	-50		
				-5	-30		
Accès à la mécanisation	Superficies couvertes	Somme des superficies couvertes par les opérations de mécanisation	ha	10 000	280 000	Rapport ADERIZ Rapport projet	Annuel

Accès au conseil agricole	Taux de couverture par écologie - Irrigué - Pluvial bas fond - Pluvial plateau	Proportion des superficies couvertes par le conseil agricole sur les superficies totales emblavées	%	-10 -5 -0	-100 -60 -25	Rapport ADERIZ Rapport projet	Annuel
Marché	Volume de riz transformé mise en marché	Commercialisation du riz local	tonnes	200 000	1 270 000	Rapport ADERIZ Rapport projet	Semestre
Finance	Taux de financement des activités de la filière	Proportion des financements accordés aux acteurs sur le besoin total	%	5%	50%	Banques, IMF	Annuel

7.0 Évaluation des risques et mesures d'atténuation

Non-adhésion des institutions bancaires

Le financement bancaire est une condition déterminante pour la réussite de la SNDR 2, notamment pour soutenir le modèle d'agrégation qui nécessite des ressources importantes à chaque maillon de la chaîne de valeur. Or, les institutions financières perçoivent l'agriculture comme un secteur à risque élevé, en raison de la volatilité des rendements, de l'insuffisance des garanties mobilisables et de l'opacité des flux économiques de la filière. Cette réticence, déjà observée lors de la SNDR 1, menace directement la viabilité du dispositif de financement de la stratégie.

Pour y remédier, plusieurs mesures complémentaires sont mises en place. La plateforme RIZ-DIGIT fournira aux banques des données fiables et actualisées sur les acteurs de la filière, permettant la construction de « crédit-scores » objectifs qui réduiront leur perception du risque. Le fonds de garantie hérité de la SNDR 1 sera substantiellement renforcé en volume, élargi à davantage de catégories d'acteurs et adossé à un mécanisme de contre-garantie de l'État, notamment pour sécuriser les encours sur les actifs industriels concédés aux opérateurs privés. Parallèlement, l'État accompagnera les producteurs et les agrégateurs dans la souscription à des polices d'assurance agricole, afin de réduire la volatilité des revenus et d'améliorer la capacité de remboursement des emprunteurs. Des rencontres structurées entre l'ADERIZ, l'OIA-Riz et les banques permettront de coconstruire des produits financiers adaptés aux cycles de production et de démontrer la rentabilité des investissements dans le cadre du nouveau modèle. Enfin, des critères stricts de sélection des bénéficiaires seront appliqués pour préserver la solvabilité des mécanismes de garantie et éviter l'assèchement des fonds constaté lors de la phase précédente.

Insécurité foncière

L'insécurité foncière constitue un frein majeur aux investissements privés dans la filière. La gestion coutumière du foncier ne confère pas la sécurité juridique nécessaire à l'attraction des investisseurs ni à la mobilisation des terres comme garanties bancaires. Les conflits entre propriétaires terriens et exploitants, fréquents dans les périmètres irrigués, fragilisent les exploitations et découragent les engagements de long terme.

La mitigation de ce risque repose sur quatre actions articulées. Une clarification foncière systématique, conduite avec l'AFOR et l'ensemble des parties prenantes locales, sera réalisée préalablement à tout aménagement, afin de cartographier les droits existants et d'obtenir l'adhésion des propriétaires. Les propriétaires identifiés seront accompagnés dans l'obtention de titres fonciers formels, renforçant la valeur juridique et bancaire de leurs actifs. Des contrats d'exploitation standardisés à moyen terme cinq à dix ans, renouvelables seront développés et vulgarisés pour sécuriser les droits des exploitants et justifier les investissements durables. Enfin, un programme de plaidoyer et de sensibilisation à grande échelle, décliné en langues locales, sera conduit pour accélérer la mise en œuvre effective de la loi foncière et prévenir les conflits avant qu'ils n'affectent les exploitations.

Non-disponibilité de la main-d'œuvre dans les zones sensibles

Dans plusieurs zones de production, l'orpaillage artisanal exerce une concurrence directe sur la main-d'œuvre agricole, perçu comme plus rémunérateur et moins contraignant à court terme. Ce phénomène, combiné aux risques liés aux aménagements situés en zones frontalières, peut compromettre la mise en valeur des périmètres et la réalisation des objectifs de superficie.

Les mesures de mitigation agissent sur l'attractivité économique et l'organisation spatiale des interventions. La mécanisation des opérations culturales et le modèle d'agrégation garantissant un prix rémunérateur et un débouché sécurisé amélioreront la rentabilité et la prévisibilité du revenu rizicole, réduisant ainsi l'attrait relatif de l'orpaillage. Des programmes d'insertion professionnelle ciblant les jeunes des zones sensibles seront développés autour des nouveaux métiers de la filière opérateur de PME, technicien de transformation, agent semencier offrant des perspectives de revenus réguliers et évolutifs. La cartographie des zones minières sera intégrée dans la priorisation des sites d'aménagement, afin d'orienter les investissements vers des zones à moindre risque de compétition. Des alternatives économiques complémentaires maraîchage de contre-saison, aviculture, pisciculture seront promues pour diversifier et stabiliser les revenus des ménages agricoles dans les zones les plus exposées.

Inaccessibilité des intrants sur les marchés

La forte dépendance de la Côte d'Ivoire aux importations d'intrants agricoles expose la filière à des risques de rupture d'approvisionnement et de renchérissement des coûts, comme l'a illustré la crise russo-ukrainienne. Des retards ou des pénuries d'intrants en cours de campagne peuvent décaler les calendriers culturaux, réduire les rendements et fragiliser les engagements contractuels des producteurs.

Pour atténuer ce risque, la SNDR 2 déploie une stratégie à trois niveaux. À court terme, un système de planification annuelle des besoins consolidés à l'échelle nationale permettra de passer des commandes groupées avec suffisamment d'anticipation, tandis que des stocks stratégiques de semences et d'engrais seront constitués dans les centres semenciers et les magasins départementaux agréés. À moyen terme, le modèle d'agrégation intégrera la contractualisation des agrégateurs avec des fournisseurs d'intrants agréés, garantissant aux producteurs un accès préfinancé et tracé via RIZ-DIGIT. À long terme, le développement d'une industrie nationale de production d'intrants engrais organiques, produits phytosanitaires adaptés aux sols ivoiriens réduira structurellement la dépendance aux importations et stabilisera les prix. Un mécanisme de subvention ciblée et dégressif accompagnera cette transition, en concentrant l'appui public sur les producteurs contractualisés et les coopératives structurées, et en s'ajustant progressivement à mesure que la production locale monte en puissance.

8.0 Conclusions

la SNDR 2 offre un cadre cohérent, ambitieux et opérationnel pour transformer durablement ce secteur vital. Le Plan d'Action d'Investissement National sur le Riz (PAINR) traduit cette vision en engagements concrets, chiffrés et pilotables.

La Côte d'Ivoire dispose d'un potentiel rizicole parmi les plus importants du continent : plus de deux millions d'hectares cultivables, des ressources en eau évaluées à 77 milliards de m³ par an, une diversité d'écologies complémentaires et un marché intérieur en croissance soutenue. Pourtant, en 2023, le pays a importé plus de 1,3 million de tonnes de riz blanchi pour une facture de 440 milliards de FCFA.

La mise en œuvre de la SNDR à travers l'ADERIZ comme agence d'exécution permettra à la Côte d'Ivoire d'être autosuffisante. Les 12 actions prioritaires du PAINR couvrent l'ensemble du continuum de la chaîne de valeur de la maîtrise de l'eau à la commercialisation du riz blanchi, en passant par la mécanisation, la recherche agronomique, le conseil agricole, la transformation industrielle et la gouvernance de la filière. Le plan d'action couvre l'ensemble des maillons de la filière. L'investissement total de 331 milliards de FCFA sur la période 2024–2027.

Annexes

Annexe 1 : Résumé de la consultation

[Tableau de capture des commentaires des parties prenantes et des actions de suivi]

Partie prenante (groupe/individu)	Résumé des commentaires	Réponse de l'équipe du projet	Action de suivi/Prochaines étapes
Ministère de l'Agriculture	Soutien, demande de données supplémentaires sur les variétés de semences de riz	Fournira des données dans la prochaine version	Planifier une réunion de suivi

Annexe 12 : tableaux budgétaires détaillés

Annexe 3 : Données ou analyses supplémentaires

Annexe 2 : TABLEAU BUDGÉTAIRE DÉTAILLÉ

Plan d'actions - Appui à la production durable de paddy

			Actions	importance	Échéance	Indicateurs de suivi	Objectifs techniques					Budgets estimatifs					Répartition du financement à rechercher	Responsabilité
							2024	2025	2026	2027	Total cumulé	2024	2025	2026	2027	Total cumulé	Total cumulé	Mise en œuvre
I			Appui à la production durable de paddy															
			Amélioration de la maîtrise de l'eau															
			Réaliser les travaux de réhabilitation			Superficies réhabilitées (ha)	2,500	7,500	10,000	7,000	27,000	5,162,500,000	15,690,000,000	21,032,500,000	20,340,000,000	62,225,000,000	62,225,000,000	
			Projet de réhabilitation de périmètre	Critique	Court terme	Superficies réhab	500			500	2,361,250,000				2,361,250,000	2,361,250,000	Direction des infrastructures	

			s rizicoles sous barrage dans la région du Tchologo			ilitées (ha)												tures/Ad eriz
I	I	I	2	Projet de réhabilitation de périmètres rizicoles sous barrage dans la région du Poro	Elevé	Moyen terme	Superficies réhabilitées (ha)	1500	2000	3,500		7,185,000,000	9,636,250,000	16,821,250,000	16,821,250,000			Direction des infrastructures/Ad eriz
I	I	I	3	Projet de réhabilitation de périmètres rizicoles sous barrage dans les régions du Hambol, Bagoué et GOH	Elevé	Moyen terme	Superficies réhabilitées (ha)		3000	3,000				14,130,000,000	14,130,000,000	14,130,000,000		Direction des infrastructures/Ad eriz
				Sous total réhabilitation sous barrage				500	1500	2000	3000	7,000	2,361,250,000	7,185,000,000	9,636,250,000	14,130,000,000	33,312,500,000	
I	I	I	4	Projet de réhabilitation de périmètres rizicoles sous PFE dans la	Elevé	Court terme	Superficies réhabilitées (ha)	2000		2,000		2,801,250,000			2,801,250,000	2,801,250,000		Direction des infrastructures/Ad eriz

			région du Tonkpi														
1	1	1	5	Projet de réhabilitation de périmètres rizicoles sous PFE dans les régions du Tonkpi, Cavally, Guemon, Gôh et San Pedro	Elevé	Cour terme	Superficies réhabilitées (ha)	6000		6,000		8,505,000,000		8,505,000,000	8,505,000,000		Direction des infrastructures/Ad eriz
1	1	1	6	Projet de réhabilitation de périmètres rizicoles sous PFE dans les régions du Haut sassandra, Nawa, Gboklé et Marahoué	Elevé	Moyen terme	Superficies réhabilitées (ha)	8000		8,000		11,396,250,000		11,396,250,000	11,396,250,000		Direction des infrastructures/Ad eriz
1	1	1	7	Projet de réhabilitation de périmètres rizicoles sous PFE dans les régions du Loh-djiboua, Bafing et Gbêké	Elevé	Moyen terme	Superficies réhabilitées (ha)	4000		4,000				6,210,000,000	6,210,000,000	6,210,000,000	Direction des infrastructures/Ad eriz

			Sous total réhabilitation sous PFE			2000	6000	8000	4000	20,000	2,801,250,000	8,505,000,000	11,396,250,000	6,210,000,000	28,912,500,000	-	
I	I	2	Réaliser de nouveaux aménagements		Superficies aménagées (ha)	2,500	5,000	6,500	8,000	22,000	12,852,500,000	26,020,000,000	35,601,666,667	44,693,333,333	119,167,500,000	119,167,500,000	
I	I	2	1	Projet d'aménagement de périmètres rizicoles sous barrage dans les départements de Kong et Dabakala	Elevé	Court terme	Superficies aménagées (ha)	500		500	5,876,250,000				5,876,250,000	5,876,250,000	Direction des infrastructures/Ad eriz
I	I	2	2	Projet d'aménagement de périmètres rizicoles sous barrage dans les départements de Sinfra	Elevé	Court terme	Superficies aménagées (ha)	1000	1,000		11,910,000,000				11,910,000,000	11,910,000,000	Direction des infrastructures/Ad eriz
I	I	2	3	Projet d'aménagement de périmètres rizicoles sous	Elevé	Moyen terme	Superficies aménagées (ha)		1,500	1,500			17,800,833,333		17,800,833,333	17,800,833,333	Direction des infrastructures/Ad eriz

			barrage dans les régions de Bounkani et Gountougo															
1	1	2	4	Projet d'aménagement de périmètres rizicoles sous barrage dans les régions de Hautsassandra et Worodougou	Elevé	Moyen terme	Superficies aménagées (ha)											Direction des infrastructures/Ad eriz
				Sous-total nouveaux aménagements périmètres sous barrage			Superficies aménagées (ha)	500	1000	1500	2000	5,000	5,876,250,000	11,910,000,000	17,800,833,333	23,446,666,667	59,033,750,000	
1	1	2	5	Projet d'aménagement de périmètres rizicoles sous PFE dans la région du Gôh	Elevé	Court terme	Superficies aménagées (ha)	2,000										Direction des infrastructures/Ad eriz

1	1	2	6	Projet d'aménagement de périmètres rizicoles sous PFE dans les régions du Gboklé, Nawa et Loh-Djiboua	Elevé	Court terme	Superficies aménagées (ha)			4,000		4,000			14,110,000,000		14,110,000,000	14,110,000,000	Direction des infrastructures/Ad eriz	
1	1	2	7	Projet d'aménagement de périmètres rizicoles sous PFE dans les régions du Haut sassandra et Marahoué	Elevé	Moyen terme	Superficies aménagées (ha)			5,000		5,000			17,800,833,333		17,800,833,333	17,800,833,333	Direction des infrastructures/Ad eriz	
1	1	2	8	Projet d'aménagement de périmètres rizicoles sous PFE dans les régions de Gboklé, Nawa et San pédro	Elevé	Moyen terme	Superficies aménagées (ha)					6,000	6,000				21,246,666,667	21,246,666,667	21,246,666,667	Direction des infrastructures/Ad eriz
				Sous-total nouveaux aménagés			Superficies aménagées	2,000	4,000	5,000	6,000	17,000	6,976,250,000	14,110,000,000	17,800,833,333	21,246,666,667	60,133,750,000			

1	2		Amélioration de l'accès aux semences et intrants															
			Production de semences à partir des centres de conditionnement régionaux															
1	2	1	Opérationnaliser les centres semenciers (7 centres)	Critique	Moyen terme	Sept (7) Centres semenciers opérationnels	-	-	-	-	-	13,155,550,000	6,627,580,000	8,524,866,000	10,538,816,900	38,846,812,900	25,582,812,900	Direction appui à la production
1	2	1	2	Production de semences de première génération (CNRA)	Critique	Moyen terme	Quantité de semences produites (tonne)	15	15	10	40		45,000,000	45,000,000	30,000,000	120,000,000	120,000,000	Direction appui à la production

1	2	1	3	Produire de la semence en régie	Critique	Moyen terme	Quantité de semence produite (tonne)	125	187.5	250	312.5	875	101,225,000	151,837,500	202,450,000	253,062,500	708,575,000	-	Direction appui à la production	
1	2	1	4	Renforcer les capacités de multiplicateurs semenciers	Elevé	Moyen terme	Nombre de semenciers formés	100	100	100	100	400	30,000,000	300,000,000	30,000,000	30,000,000	390,000,000	390,000,000	Direction appui à la production	
1	2	1	5	Renforcer les capacités de certification	Elevé	Moyen terme	Nombre de kits de formation		15	15	15	45	-	84,625,000	84,625,000	84,625,000	253,875,000	-	Direction appui à la production	
1	2	2		Rendre disponible les semences et les intrants sur les sites de production									-	15,792,562,500	9,922,432,500	20,020,806,500	2,102,952,975	47,838,754,475	47,838,754,475	
1	2	2	1	Elaborer et mettre en oeuvre un processus de diffusion des	Elevé	Moyen terme	Nombre de documents élaborés	5	5	5	15		-	30,000,000	30,000,000	30,000,000	90,000,000	90,000,000	Direction appui à la production	

			semences et intrants aux acteurs																	
1	2	2	2	Identifier et mettre en œuvre des mesures de soutien à l'accès aux semences et autres intrants agricoles	Elevé	Moyen terme	Nombre de documents élaborés et édités		5	5	5	15	-	30,000,000	30,000,000	30,000,000	90,000,000	90,000,000	Direction appui à la production	
1	2	2	3	Installer et agréer les magasins départementaux de diffusion de semences	Elevé	Moyen terme	Nombre de magasins installés et agréés		5	5	5	15	-	98,750,000	98,750,000	98,750,000	296,250,000	296,250,000	Direction appui à la production	
1	2	2	4	Acquérir et diffuser des intrants de qualité (engrais, herbicides, etc.) aux acteurs	Elevé	Moyen terme	Quantités d'intrant diffusée						-	15,792,562,500	9,763,682,500	19,862,056,500	1,944,202,975	47,362,504,475	47,362,504,475	Direction appui à la production
1	3			Amélioration de l'accès aux services									-	320,000,000	8,136,691,446	6,429,832,090	6,429,832,090	21,316,355,625	7,741,785,625	

			mécanisés																
1	3	1	Renforcement du dispositif de promotion de la mécanisation																
1	3	1	Etude et Installation de centres pilotes d'appui à la mécanisation	Elevé	Moyen terme	Nombre de centres pilotes installés		1	1	1	3	-	20,000,000	302,500,000	252,500,000	252,500,000	827,500,000	827,500,000	Direction appui à la production
1	3	2	Promouvoir et renforcer les capacités des prestataires des services mécanisés (PMEA, coopératives, etc.)	Elevé	Moyen terme	Nombre de PME A Opérationnel	10	10	10	10	40	20,000,000	20,000,000	20,000,000	20,000,000	80,000,000	80,000,000	Direction appui à la production	
1	3	3	Promotion des ateliers mobiles de réparation	Modéré	Moyen terme	Nombre d'ateliers mobiles mis en		5	5	5	15		20,000,000	20,000,000	20,000,000	60,000,000	60,000,000	Direction appui à la production	

				nt agricole															
1	3	2	2	Couverture des besoins équipements pour la préparation du sol (irrigué, bas fons et plaines, pluvial)	Elevé	Moyen terme			183	133	133	450	-	4,400,000,000	3,200,000,000	3,200,000,000	10,800,000,000	2,343,965,000	
1	3	2	3	Couverture des besoins équipements pour les opérations de récolte et de post-récolte (irrigué, bas fons et plaines, pluvial)	Elevé	Moyen terme			145	107	107	359	-	2,534,191,446	1,877,332,090	1,877,332,090	6,288,855,625	1,170,320,625	
1	3	2	4	Développer un système d'approvisionnement en pièces de rechange	Elevé	Moyen terme	Nombre d'opérateurs de vente de pièces de rechange		10	10	10	30		200,000,000	200,000,000	200,000,000	600,000,000	600,000,000	Direction appui à la production

1	3	3	3	Installer des infrastructures de stockage et de conservation du paddy au niveau des sites production	Elevé	Moyen terme	Nombre de magasins de stockage fonctionnels												Direction des infrastructures/Ad eriz
1	4			Renforcement de la Recherche et du Conseil Agricole															
1	4	1		Renforcement de la recherche / Formulation et mise en œuvre des programmes de recherche-développement															
1	4	1	1	Elaborer un document d'orientation générale	Elevé	Court terme	Document disponible												

			de la recherche - Développement sur la filière riz															
1	4	1	2	Mettre en œuvre les conventions pour la réalisation des programmes de recherche (2025-2027)	Elevé	Moyen terme	Nombre de conventions signées	2	2	2	6		20,000,000	20,000,000	20,000,000	60,000,000	60,000,000	Direction appui à la production
1	4	1	3	Renforcer les capacités opérationnelles du CNRA	Elevé	Moyen terme	CNRA (Volez riz) opérationnel	1	1	2	-		100,000,000	100,000,000	-	200,000,000	200,000,000	Direction appui à la production
1	4	2		Renforcement du conseil agricole							-	1,726,000,000	2,639,000,000	1,559,000,000	1,562,000,000	7,486,000,000	7,486,000,000	
1	4	2	1	Etude sur la prise en compte des innovations technologiques dans l'assistance aux	Modéré	Court terme	Document disponible	1		1	-		100,000,000	-	-	100,000,000	100,000,000	Direction appui à la production

			producteurs															
1	4	2	Déployer l'approche de conseil agricole spécifique au riz (ACAR) sur les superficies appuyées	Elevé	Moyen terme	Superficie couverte par l'ACAR	34,000	50,000	30,000	30,000	144,000	1,706,000,000	2,509,000,000	1,509,000,000	1,512,000,000	7,236,000,000	7,236,000,000	Direction appui à la production
1	4	3	Renforcement des capacités techniques et opérationnelles de l'ANADER	Modéré	Moyen terme	Nombre de techniciens formés	100	150	250	250	750	20,000,000	30,000,000	50,000,000	50,000,000	150,000,000	150,000,000	Direction appui à la production
1	5		Professionnalisation des acteurs									100,000,000	350,000,000	250,000,000	250,000,000	950,000,000	950,000,000	
1	5	1	Opérationnalisation des cadres de concertation et de contractualisation									50,000,000	300,000,000	200,000,000	200,000,000	750,000,000	750,000,000	
1	5	1	Etude sur les types de cadres de	Elevé	Court terme	Rapport d'étude							100,000,000			100,000,000	100,000,000	Direction appui à la

			concertati on adaptés au modèle Ivoirien															producti on	
1	5	1	2	Redynami sation des CGA	Elev é	Moye n term e	Nom bre de CGA de riz renfo rcé	10	40	40	40	130	50,000,000	200,000,000	200,000,000	200,000,000	650,000,000	650,000,000	Direction appui à la producti on
1	5	2	2	Renforc ement de l'OIA								-	50,000,000	50,000,000	50,000,000	50,000,000	200,000,000	200,000,000	
1	5	2	2	Améliore r les capacités opération nelles et logistique s	Elev é	Moye n term e	OIA foncti onnel					-	50,000,000	50,000,000	50,000,000	50,000,000	200,000,000	400,000,000	Direction appui à la producti on

Plan d'actions - Renforcement de l'appui durable à la valorisation

			Actions	importance	Échéance	Indicateurs de suivi	Objectifs techniques					Budgets estimatifs					Répartition du financement à rechercher	Responsabilité
							2024	2025	2026	2027	Total cumulé	2024	2025	2026	2027	Total cumulé	Total cumulé	Mise en œuvre
2			Renforcement de l'appui durable à la valorisation							-	935,000,000	5,480,000,000	4,193,000,000	3,305,000,000	13,913,000,000	13,913,000,000		
2	I		Amélioration du dispositif de transformation							-	735,000,000	4,510,000,000	3,135,000,000	2,235,000,000	10,615,000,000	21,230,000,000		
2	I	I	Renforcement des plateaux techniques des UT de I à 2 t/h							-	250,000,000	1,100,000,000	675,000,000	675,000,000	2,700,000,000	5,400,000,000		
2	I	I	Définir les normes d'exploitation (Equipement, Process, Bonnes pratiques) des Unités de transformation	Elevé	Court terme	Document des normes formalisés	-	I	-	-	I	-	50,000,000	-	-	50,000,000	50,000,000	Direction appui à la valorisation

2	1	1	2	Vulgariser les normes d'exploitation auprès des Unités de transformation/Former des transformateurs sur les bonnes pratiques de gestion	Elevé	Moyen terme	Nombre d'unité formées												Direction appui à la valorisation
2	1	1	3	Renforcer les plateaux techniques des UT de 1/h à 2 t/h	Critique	Moyen terme	Nombre d'unités équipées	50	200	115	115	480	250,000,000	1,000,000,000	575,000,000	575,000,000	2,400,000,000	2,400,000,000	Direction appui à la valorisation
2	1	2		Achèvement de l'installation et mise en route des UT 5 t/h															
2	1	2	1	Définir les normes d'exploitation (Equipement, Process, Bonnes pratiques) des Unités de transformation	Elevé	Court terme	Document des normes formalisés	-	1	-	-	1	-	50,000,000	-	-	50,000,000	50,000,000	Direction appui à la valorisation
2	1	2	2	Vulgariser les normes d'exploitation auprès des Unités de transformation/Former des	Elevé	Moyen terme	Nombre d'unité formés	-	10	10	10	30	-	20,000,000	20,000,000	20,000,000	60,000,000	60,000,000	Direction appui à la valorisation

			transformateurs sur les bonnes pratiques de gestion																
2	1	2	3	Achever l'installation des UT 5 t/h	Critique	Moyen terme	Nombre d'unités installées	1	6	3	-	10	300,000,000	1,800,000,000	900,000,000	-	3,000,000,000	3,000,000,000	Direction appui à la valorisation
2	1	3		Renforcer les capacités en gestion, en finance des dirigeants des UT (2T/h et 5T/h)															
2	1	3	1	Elaborer et mettre en œuvre des initiatives de formation des dirigeants des unités de 2T/h et 5T/h	Elevé	Moyen terme	Nombre de sessions de formation organisées		10	10	10	30		50,000,000	50,000,000	50,000,000	150,000,000	150,000,000	Direction appui à la valorisation
2	1	4		Fortification du riz local															
2	1	4	1	Mettre en place des infrastructures techniques	Modéré	Moyen terme	-	1	9	9	9	28	160,000,000	1,440,000,000	1,440,000,000	1,440,000,000	4,480,000,000	4,480,000,000	Direction appui à la valorisation
2	1	4	2	Mettre en œuvre des actions de formation et de mise aux normes sanitaires	Modéré	Moyen terme	Nombre de sessions de formation	5	10	10	10	35	25,000,000	50,000,000	50,000,000	50,000,000	175,000,000	175,000,000	Direction appui à la valorisation

						organisé													
2	2		Amélioration de la compétitivité du riz blanchi							-	200,000,000	770,000,000	770,000,000	770,000,000	2,510,000,000	2,510,000,000			
2	2	1	Définition, diffusion et promotion des normes qualitatives du "Riz de Côte d'Ivoire"							-	200,000,000	770,000,000	770,000,000	770,000,000	2,510,000,000	2,510,000,000			
2	2	1	Définir et diffuser les normes qualitatives du "Riz de Côte d'Ivoire »	Elevé	Court terme	Normes définis	1	-	-	-	1	100,000,000	-	-	-	100,000,000	100,000,000	Direction appui à la valorisation	
2	2	1	Mettre en place un label riz Côte d'Ivoire	Elevé	Moyen terme	Action de mise en place du Label	-	1	1	1	3	-	50,000,000	50,000,000	50,000,000	150,000,000	150,000,000	Direction appui à la valorisation	
2	2	1	Elaborer une stratégie d'amélioration de la qualité (Sacherie, Segmentation, Variétés, traçabilité)	Elevé	Court terme	Rapport de stratégie disponible	1	-	-	-	1	100,000,000	-	-	-	100,000,000	100,000,000	Direction appui à la valorisation	
2	2	1	Mettre en œuvre la stratégie d'amélioration	Elevé	Moyen terme	Nombre de	-	1	1	1	3	-	320,000,000	320,000,000	320,000,000	960,000,000	960,000,000	Direction appui à la valorisation	

				n de la qualité			campagnes												
2	2	1	5	Faire la promotion du riz labélisé et fortifié auprès des consommateurs	Elevé	Moyen terme	Nombre de campagne de promotion réalisé	2	2	2	6	-	400,000,000	400,000,000	400,000,000	1,200,000,000	1,200,000,000	Direction appui à la valorisation	
2	3			Amélioration de la commercialisation et de la distribution							-	-	200,000,000	288,000,000	300,000,000	788,000,000	788,000,000		
2	3	1		Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication du Riz CI							-	-	200,000,000	150,000,000	150,000,000	500,000,000	500,000,000		
2	3	1	1	Elaborer un plan de communication du Riz CI	Elevé	Court terme	Plan de communication élaboré	1					50,000,000			50,000,000	50,000,000	Service autonome de communication et des relations publiques	
2	3	1	2	Mettre en œuvre le plan de communication du riz	Elevé	Moyen terme	Actions de communication	2	2	2	6		150,000,000	150,000,000	150,000,000	450,000,000	450,000,000	Service autonome de communication et des relations publiques	

Plan d'actions : Renforcement de la surveillance, du financement et de la gouvernance

		Actions	importance	Échéance	Indicateurs de suivi	Objectifs techniques					Budgets estimatifs					Répartition du financement à rechercher	Responsabilités
						2024	2025	2026	2027	Total cumulé	2024	2025	2026	2027	Total cumulé	Total cumulé	Mise en œuvre
3		Renforcement de la surveillance, du financement et de la gouvernance									3,963,000,000	4,846,000,000	4,443,000,000	4,281,000,000	17,533,000,000	17,533,000,000	
3	I	Mettre en œuvre la régulation, les réformes et mesure d'incitations									335,000,000	455,000,000	330,000,000	80,000,000	1,200,000,000	1,200,000,000	
3	I	Réaliser les études relatives à la régulation de la filière riz									225,000,000	75,000,000	250,000,000	-	550,000,000	550,000,000	
3	I	Réaliser une étude pour identifier le modèle de	Critique	Court terme	Rapport d'étude disponible	I					150,000,000				150,000,000	150,000,000	Direction de la planification

				régulation adapté à la filière riz en Côte d'Ivoire														
3	I	I	2	Etude pour élaborer et mettre en place un dispositif de mobilisation des ressources financières de l'OIA	Critique	Court terme	Rapport d'étude disponible	I			I	75,000,000				75,000,000	75,000,000	Direction de la planification
3	I	I	3	Etude sur l'opportunité d'intégration du riz ivoirien dans la Bourse des Matières Premières d'Abidjan (BMPA)	Elevé	Moyen terme	Rapport d'étude				I		50,000,000			50,000,000	50,000,000	Direction de la planification
3	I	I	4	Etude sur les mesures d'incitation à mettre en place afin de favoriser le développement local d'une industrie de production d'engrais et d'autres intrants correspondants aux	Critique	Moyen terme	Rapport d'étude disponible	I			I	75,000,000				75,000,000	75,000,000	Direction de la planification

				besoins d'une agriculture durable, respectueuse de l'environnement																
3	1	1	5	Réaliser une étude sur la mise en place d'une assurance indicielle en tant que mécanisme de facilitation du financement	Elevé	Moyen terme	Rapport d'étude disponible							100,000,000		100,000,000	100,000,000	Direction de la planification		
3	1	1	6	Réaliser une étude sur la mise en place du stock de sécurité (mécanisme, infrastructure, fonds de soutien, etc.)	Elevé	Moyen terme	Rapport d'étude disponible							100,000,000		100,000,000	100,000,000	Direction de la planification		
3	1	2		Réformer le cadre institutionnel, réglementaires et légal										100,000,000	150,000,000	-	-	250,000,000	250,000,000	
3	1	2	1	Elaboration d'un texte rendant obligatoire	Critique	Court terme	Textes officiels promulgués							50,000,000	-	-	-	50,000,000	50,000,000	MEMINADER / Direction générale

			les prélèvements des cotisations filière														
3	1	2	2	Elaborer et mettre en place un cadre réglementaire/légal permettant de structurer la politique d'importation de riz en fonction de l'évolution de la production nationale (jumelage) afin de substituer progressivement le riz importé par le riz de Côte d'Ivoire	Critique	Court terme	Textes officiels promulgués	I		I	50,000,000	-	-	-	50,000,000	50,000,000	MEMINA DER / Direction générale / Ministère du commerce
3	1	2	3	Prendre un texte de caractérisation du riz de Côte d'Ivoire (normes qualité, fortification, etc.) pour promouvoir le label riz	Critique	Moyen terme	Textes officiels promulgués	I		I	-	50,000,000	-	50,000,000	50,000,000	MEMINA DER / Direction générale	

				de Côte d'Ivoire															
3	1	2	4	Prendre un texte définissant les modalités des quotas de commande publique ciblés sur le riz de Côte d'Ivoire pour promouvoir la production et la consommation nationale	Critique	Moyen terme	Textes officiels promulgués											MEMINA DER / Direction générale	
3	1	2	5	Prendre un texte pour permettre à l'ADERIZ de faire le suivi douanier des flux transfrontaliers de riz afin d'améliorer la maîtrise des statistiques et réduire les distorsions dans les politiques	Critique	Moyen terme	Textes officiels promulgués												MEMINA DER / Direction générale/ Ministère de l'économie

			sous régionales														
3	1	3	Formuler et mettre en œuvre des mesures d'incitation fiscale							-	150,000,000	-	-	150,000,000	150,000,000		
3	1	3	1	Mettre en place une parafiscalité sur le riz d'importation pour constituer un fonds pour le stock de régulation et de sécurité (5% de la valeur du riz importé)	Critique	Moyen terme	Texte fiscal inclus dans l'annexe fiscale de la loi de finance				50,000,000			50,000,000	50,000,000		MEMINA DER / Ministère du budget / Direction générale
3	1	3	2	Modifier les textes relatifs à l'importation du riz (cadre institutionnel, conditions d'importation, ordonnance N°2008-123 du 1er avril 2008 portant aménagement	Critique	Moyen terme	Texte fiscal inclus dans l'annexe fiscale de la loi de finance				50,000,000			50,000,000	50,000,000		MEMINA DER / Ministère du budget / Direction générale

				et de la régulation															
3	1	4	1	Renforcer la Gouvernance de l'interprofession (renforcement des capacités de la Direction exécutive, développement des capacités de plaidoyers, etc.)	Elevé	Court terme	Nombre d'actions de renforcement		1	1	1	3	-	25,000,000	25,000,000	25,000,000	75,000,000	75,000,000	Direction générale / Direction appui à la production
3	1	4	2	Opérationnaliser le mécanisme de fixation du prix bord champ	Critique	Moyen terme	Nombre de sessions organisées		1	1	1	3	-	25,000,000	25,000,000	25,000,000	75,000,000	75,000,000	Direction générale / Direction appui à la production
3	1	4	3	Mettre en place et opérationnaliser un cadre de concertation (ADERIZ, Min Commerce, Min Industrie) pour le suivi de l'application des normes techniques	Critique	Moyen terme	Nombre de sessions organisées	2	2	2	2	8	10,000,000	10,000,000	10,000,000	10,000,000	40,000,000	40,000,000	Direction générale / Direction appui à la valorisation

			on des ménages																
3	2	1	4	Développer l'observatoire national	Elevé	Moyen terme	Nombre de sessions de l'observatoire	2	2	2	2	8	20,000,000	20,000,000	20,000,000	20,000,000	80,000,000	80,000,000	Direction de la statistique et du suivi évaluation
3	2	1	5	Intégrer l'observatoire international des statistiques sur le riz (OSIRIZ)	Modéré	Moyen terme	Données Côte d'Ivoire disponibles sur OSIRIZ	100%	100%	100%	100%	-	20,000,000	20,000,000	20,000,000	20,000,000	80,000,000	80,000,000	Direction de la statistique et du suivi évaluation
3	2	2		Mettre en place la digitalisation de la filière								-	70,000,000	250,000,000	50,000,000	50,000,000	420,000,000	420,000,000	
3	2	2	1	Tester, évaluer et mettre à l'échelle la plateforme riz digit et développer les capacités de prévision statistiques	Elevé	Moyen terme	Bases de donnée disponible	-	-	-	-	-	20,000,000	50,000,000	50,000,000	50,000,000	170,000,000	170,000,000	Direction de la statistique et du suivi évaluation
3	2	2	2	Identification et géoréférencement des acteurs et des actifs de la filière	Critique	Court terme	cartographie des acteurs et des actifs		1	-	-	-	50,000,000	200,000,000	-	-	250,000,000	250,000,000	Direction de la statistique et du suivi évaluation

3	2	3	Renforcer le dispositif actuel de Suivi Evaluation							-	100,000,000	100,000,000	100,000,000	50,000,000	350,000,000	350,000,000		
3	2	3	1 Renforcer le dispositif actuel de suivi évaluation et la mise en œuvre des outils complémentaires	Elevé	Moyen terme	Dispositif fonctionnel	-	-	-	-	50,000,000	50,000,000	50,000,000	-	150,000,000	150,000,000	Direction de la statistique et du suivi évaluation	
3	2	3	2 Mettre en place un cadre de surveillance permanent de la filière	Elevé	Moyen terme	Nbre de sessions	2	2	2	2	8	10,000,000	10,000,000	10,000,000	10,000,000	40,000,000	40,000,000	Direction de la statistique et du suivi évaluation
3	2	3	3 Assurer la supervision des activités de la SNDR 2	Elevé	Moyen terme	Nbre de jrs de mission	200	200	200	200	800	40,000,000	40,000,000	40,000,000	40,000,000	160,000,000	160,000,000	Direction de la statistique et du suivi évaluation
3	3		Amélioration de l'accès au financement								-	112,000,000	1,017,000,000	1,029,000,000	1,029,000,000	3,187,000,000	3,187,000,000	
3	3	1	Elaborer l'approche de financement adapté aux acteurs de la filière								-	100,000,000	-	-	-	100,000,000	100,000,000	

3	3	1	Réaliser une étude sur les mécanismes de financement durables adaptés à la filière riz	Elevé	Court terme	Rapport d'étude disponible	1	-	-	-	1	100,000,000	-	-	100,000,000	100,000,000	Service autonome finance agricole		
3	3	2	Mettre en œuvre les mécanismes de financement possible dans la filière								-	12,000,000	1,017,000,000	1,029,000,000	1,029,000,000	3,087,000,000	3,087,000,000		
3	3	2	1	Sensibiliser et renforcer les capacités des acteurs du secteur financier	Elevé	Moyen terme	Nombre de sessions de formation/sensibilisation	1	2	2	2	7	6,000,000	6,000,000	12,000,000	12,000,000	36,000,000	36,000,000	Service autonome finance agricole
3	3	2	2	Sensibiliser et renforcer les capacités des acteurs directs de la filière	Elevé	Moyen terme	Nombre de sessions de formation/sensibilisation	1	2	2	2	7	6,000,000	6,000,000	12,000,000	12,000,000	36,000,000	36,000,000	Service autonome finance agricole
3	3	2	3	Mettre en place un fonds de garantie inclusif/adapté aux acteurs	Elevé	Moyen terme	Montant total des fonds (milliards FCFA)	-	1	1	1	3		1,000,000,000	1,000,000,000	1,000,000,000	3,000,000,000	3,000,000,000	Service autonome finance agricole
3	3	2	4	Etablir les bases et mettre en œuvre les partenariats avec les acteurs de	Elevé	Moyen terme	Nombre de conventions signées		5	5	5	15		5,000,000	5,000,000	5,000,000	15,000,000	15,000,000	Service autonome finance agricole

																		relations publiques	
3	4	1	4	Assurer la supervision des activités terrain	Elevé	Moyen terme	Nbre de missions de supervisions											Direction Générale	
3	4	2		Renforcer la bonne gouvernance															
3	4	2	1	Renforcer l'Audit interne, le Contrôle de gestion, les aspects juridiques et la Passation de marché	Elevé	Moyen terme	Rapports de gestion certifiés	1	1	1	1	4	80,000,000	80,000,000	80,000,000	80,000,000	320,000,000	320,000,000	Directions des affaires administratives et financières
3	4	2	2	Renforcement des capacités du conseil de surveillance de l'ADERIZ	Elevé	Court terme	Nombre de sessions de formations	-	2	-	-	2	-	30,000,000	-	-	30,000,000	30,000,000	Directions des affaires administratives et financières

